



Assemblée générale

Soixante-huitième session

48^e séance plénière

Vendredi 8 novembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M^{me} Miculescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 29 et 123 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil de sécurité (A/68/2)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de ses membres et questions connexes

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit permis, en premier lieu, de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce très important débat. Je remercie également le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Tanin, de continuer à nous consulter et de coopérer avec nous dans la recherche d'une solution à cette question de longue date.

Plus de cinq années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté, le 15 septembre 2008, la décision 62/557, qui visait à lancer le processus intergouvernemental. Nous sommes préoccupés par le rythme lent des négociations.

Ma délégation souhaite souligner la grande importance que nous attachons à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Selon nous, il s'agit aujourd'hui d'une nécessité. C'est pourquoi nous nous félicitons de la reprise des négociations et prions le Président du processus, l'Ambassadeur Tanin, de mettre toute la force et l'énergie nécessaires pour mener le processus à son terme logique. Ma délégation s'engage à lui apporter son appui le plus ferme et à s'investir dans un dialogue constructif et ouvert.

Le Conseil de sécurité demeure l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, il est regrettable que depuis sa création, en 1945, le Conseil n'ait pas été – et ne soit toujours pas – le reflet géographique et démocratique de la composition de l'ONU.

C'est un défi à la logique humaine que l'Afrique reste encore la seule région non représentée dans un tel organe dont la légitimité et la force doivent dériver de l'ensemble de ses Membres. Alors que toutes les régions du monde sont représentées et ont une empreinte au Conseil, l'Afrique est toujours reléguée à l'arrière-ban, n'a ni voix, ni pouvoir, ni présence pour influencer sur les décisions essentielles de cette puissante institution.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-55457(F)



Document adapté

Merci de recycler



Selon nous, il est désormais temps de réformer le Conseil pour rendre sa composition et ses méthodes de travail conformes aux réalités des relations internationales contemporaines. C'est pourquoi nous restons attachés aux négociations intergouvernementales qui visent à rectifier ces déséquilibres historiques et à améliorer le processus de prise de décisions et les méthodes de travail du Conseil.

Conformément à la Position africaine et à celle du Mouvement des non-alignés, ma délégation estime que la réforme du Conseil doit être globale, transparente et sans exclusive. Tout en soulignant l'importance et la primauté de la Charte des Nations Unies, nous rappelons notre position défendue depuis longtemps, à savoir que la réforme du Conseil doit en faire un organe plus efficace. Dans ce contexte, nous espérons que le processus de réforme inclura les éléments suivants : les catégories de membres, la représentation régionale, la taille d'un Conseil élargi, les méthodes de travail et, naturellement, la question du droit de veto.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations intergouvernementales, mais nous souhaitons mettre en garde les États Membres sur le fait qu'il est très important de rester ouverts d'esprit et de faire preuve de souplesse dans notre débat. Il n'est pas sage de s'en tenir aux positions connues. Les négociations sont, par nature, un processus de concessions mutuelles.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des non-alignés (voir A/68/PV.46) et souhaite rappeler la Position africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ézulwini.

La Position africaine est claire et nette. Elle s'inspire du désir de voir le continent africain occuper sa place légitime dans la communauté des nations pour ce qui est de prendre part aux décisions d'importance mondiale. Cette position propose l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de sièges permanents et non permanents. En outre, l'Afrique considère que la question du droit de veto est source de division, d'exclusion et d'abus de la part des puissances qui exercent ce droit. C'est pourquoi l'Afrique souhaite que soit réexaminé le droit de veto en vue de l'abolir. Si tel n'était pas le cas, alors un Conseil réformé qui devrait inclure l'Afrique, devrait étendre le droit de veto aux nouveaux membres permanents sans exception.

Alors que nous reprenons ces négociations, nous espérons que seront prises en considération toutes les

propositions faites par les différents groupes, que nous trouverons des points de convergence et établirons le consensus sur cette base. Après tout, nous ne sommes pas ici pour démanteler ou rendre cet organe inefficace. Nous sommes ici pour enrichir le débat, trouver un dénominateur commun et trouver des réponses aux difficultés qui se font jour au Conseil, en vue de le renforcer. Nous sommes persuadés qu'une solution sera trouvée pour propulser le Conseil vers de nouveaux sommets, au service de l'humanité pour les générations futures.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : : Pour commencer, qu'il me soit permis de remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat plénier, et plus particulièrement pour les questions à l'ordre du jour : le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale et la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Je suis reconnaissant de la possibilité permettre de présenter la position de mon pays sur cette question.

Concernant le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/68/2), je remercie mon collègue et Président actuel du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Liu Jieyi, de sa présentation du rapport (voir A/68/PV.46) et la délégation des États-Unis de s'être investie dans la préparation de ce document. Le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée est un bon mécanisme qui assure la transparence et le respect du principe de responsabilité du Conseil. Le Rwanda continuera d'appuyer toutes les initiatives visant à ouvrir davantage le Conseil de sécurité à la participation de l'ensemble des Membres de l'Organisation, notamment à la participation des pays directement intéressés par les décisions du Conseil de sécurité.

À propos du débat général sur la réforme du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis d'abord de remercier le Président de l'Assemblée pour sa direction et ses efforts pour faire avancer ce débat en vue de réformer le Conseil de sécurité, comme l'a démontré sa décision de mettre sur pied un groupe consultatif chargé de relancer le processus de négociations fondé sur un texte.

Cette initiative illustre son ferme attachement à des progrès de fond dans ce processus. Le processus de réforme du Conseil de sécurité vise à mieux refléter les réalités contemporaines et à parvenir à un Conseil plus responsable, plus représentatif et plus transparent, attentif à tous les groupes régionaux et aux puissances

émergentes ainsi qu'aux petits États insulaires en développement, aux pays sans littoral en développement et aux pays en développement.

Nous nous félicitons également de sa décision de reconduire l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, aux fonctions de Président des négociations intergouvernementales. Cette décision non seulement répond à l'appel de plusieurs États Membres qui ont plaidé pour qu'il soit reconduit dans ses fonctions lors de la séance de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité tenue en juin, elle permettra également d'assurer la cohérence avec les débats précédents tout donnant à ce débat la possibilité de progresser.

Le Rwanda s'associe à l'intervention faite par M. Vandí Chidi Minah, Représentant permanent de la Sierra Leone, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.46). Je le félicite pour son action en tant que coordonnateur du Comité de 10 chefs d'État de l'Union africaine chargé de promouvoir le Consensus d'Ezulwini et pour l'action inlassable qu'il a menée pour convaincre tous les États Membres et les groupes d'intérêt pour que se concrétise la Position commune africaine.

Le Rwanda, qui est membre du Groupe L.69, s'associe également à la déclaration faite (voir A/68/PV.46) par M. Delano Frank Bart, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis, au nom du Groupe L.69, qui compte différents pays en développement unis pour la réalisation d'une réforme durable et globale du Conseil de sécurité.

Nous sommes encouragés par le rapprochement entre le Groupe des États d'Afrique et le Groupe L.69 concernant la réforme du Conseil de sécurité, ce qui, je pense, nous aidera à procéder à une réforme complète, qui inclura l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories – permanents et non permanents – avec des droits et obligations identiques à ceux des membres actuels, notamment en ce qui concerne le droit de veto, tant qu'il existera.

Il apparaît que l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaite une réforme complète du Conseil de sécurité. Cette réforme doit respecter les principes d'impartialité et de représentation géographique équitable, notamment en faveur de l'Afrique, un continent qui, à ce stade, ne figure pas dans la catégorie des membres permanents

du Conseil de sécurité alors qu'il représente plus d'un quart des Membres de l'Organisation et occupe plus de 70 % des activités de son ordre du jour.

Le Rwanda appuie fermement l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, et nous saluons le travail réalisé par l'Ambassadrice María Cristina Perceval, de l'Argentine, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédure. Nous reconnaissons également l'attachement du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui a été défendue avec courage et détermination par le Groupe de cinq petits pays.

À cet égard, nous renouvelons notre ferme conviction que nous, citoyens du monde, ne pouvons pas être pris en otage par des intérêts politiques des membres permanents du Conseil de sécurité – ce qui a coûté 5 millions de vies, notamment durant le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis au Rwanda. Nous appelons encore une fois les membres permanents à s'abstenir de recourir au droit de veto, notamment dans les cas de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Améliorer les méthodes de travail du Conseil implique aussi de renforcer la détermination du Conseil à lutter contre l'impunité, particulièrement à l'égard des auteurs de génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Il est par conséquent regrettable de constater que les auteurs du génocide au Rwanda, qui avaient pris la dénomination de Forces démocratiques de libération du Rwanda, évoluent toujours librement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Ce fait est encore plus déplorable depuis que nous savons que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, une force de l'ONU de près de 20 000 hommes disposant d'un budget annuel de plus d'un milliard de dollars, n'a rien fait pendant les 13 dernières années pour les combattre – sans mentionner le fait que le Conseil de sécurité n'a jamais exigé de compte à la Mission des Nations Unies qu'il a mise en place.

Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ont duré trop longtemps. Certains se demandent même s'ils verront de leur vivant cette réforme. Cependant, je demande à tous de faire preuve d'un sens des responsabilités et de faire en sorte d'obtenir des résultats concrets d'ici à 2015, une année qui marquera un double anniversaire : le soixante-dixième

anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005 lors duquel nos chefs d'État et de gouvernement nous ont demandé de procéder sans tarder à la réforme du Conseil de sécurité.

Pour terminer, mon pays est persuadé que, sous la direction du Président de l'Assemblée, le processus de réforme du Conseil de sécurité passera bientôt du stade des questions de procédure au stade des négociations sur la base d'un texte. Nous continuerons d'appuyer les efforts en vue de parvenir à une position commune qui contribuera à trouver une solution équitable aux questions pressantes entourant ce débat. Nous espérons fermement que, durant son mandat en tant que Président de l'Assemblée générale, et grâce à son dévouement au service du processus de réforme, ce noble objectif sera mis à son crédit et à celui de tous les Membres comme leur legs à la postérité.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important débat sur le nouveau cycle de négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil de sécurité. Je remercie également de sa décision de reconduire l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales. De même, je remercie le Président et l'Ambassadeur Tanin pour l'efficacité avec laquelle ils dirigent le processus.

Du point de vue de la Croatie, la structure et le fonctionnement actuels du Conseil ne reflètent correctement ni les réalités géopolitiques du monde actuel ni la structure et la composition de l'Organisation au XXI^e siècle. C'est pourquoi, afin de conserver l'autorité, la pertinence et la responsabilité du Conseil pour ce qui du maintien de la paix et la sécurité mondiales, la réforme ne doit pas être reportée davantage, et elle doit être complète.

La Croatie a siégé au Conseil de sécurité en 2008 et 2009, et cette précieuse occasion lui a permis d'avoir une meilleure connaissance des points forts et des points faibles du Conseil. Nous pensons donc que la question de l'élargissement du Conseil est profondément liée à la réforme de ses méthodes de travail. La position de la Croatie est que tout élargissement de la composition de cet organe crucial devrait se faire dans les catégories permanentes et non permanentes des membres, un siège supplémentaire étant réservé au Groupe des États d'Europe orientale dans la catégorie des membres non permanents. Une telle réforme refléterait ainsi dûment

la réalité des relations internationales contemporaines et garantirait une représentation appropriée et équilibrée des différentes parties du monde au Conseil.

En outre, nous nous félicitons certes d'une plus grande transparence dans les travaux du Conseil observée jusqu'ici, mais nous pensons qu'il est possible de faire beaucoup mieux à cet égard. À notre avis, le Groupe des États d'Europe orientale a droit à un traitement égal à celui des autres groupes régionaux. Je n'utiliserai pas l'exemple de la composition du groupe consultatif du Président, mais je dois souligner que le Groupe des États d'Europe orientale doit être traité de manière égale et bénéficier de la même reconnaissance et du même respect. Un siège supplémentaire accordé au Groupe des États d'Europe orientale dans un Conseil de sécurité élargi est, certes, très important, mais ce n'est pas la seule mesure à prendre pour atteindre notre objectif.

Selon la Croatie, l'une des questions clefs de la réforme du Conseil de sécurité a trait au droit de veto. Ce droit devrait être utilisé de façon responsable et, surtout, de manière réduite. Par là nous entendons qu'il faudrait limiter son utilisation en cas de génocide et de violation flagrante des droits de l'homme.

De plus, mon pays appuie fermement l'intensification des efforts visant à traduire dans les faits les décisions énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et celles prises au lendemain de ce sommet en résultats concrets.

Après tant d'années de débats, de réunions et de discours, il est difficile de trouver quelque chose d'entièrement nouveau. Bien que nous ayons accumulé nombre de propositions différentes, en définitive ce sont la volonté politique et l'unité qui auront un rôle important à jouer. Néanmoins, nous devons nous montrer novateurs. Ce dont nous avons besoin c'est de rechercher des dénominateurs communs, de faire preuve d'un plus grand engagement et de faire agir les grands groupes dans ce processus.

Certains acquis ont déjà été obtenus dans le cadre de la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies, et ce depuis le Sommet mondial. Cette réforme a déjà donné naissance, entre autres, au Conseil des droits de l'homme, à la Commission de consolidation de la paix, à ONU-Femmes et, plus récemment, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Cependant, l'évidente lacune à cet égard reste la réforme du Conseil de sécurité.

En 2015, l'Organisation célébrera son soixante-dixième anniversaire. Il a fallu seulement 18 ans après la création de l'Organisation pour que l'Assemblée générale adopte sa résolution sur l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité (résolution 1991 A (XVIII)). L'année 2015 marquera le cinquantième anniversaire des débuts des travaux du Conseil composé de 15 membres. Dire que cette réforme se fait attendre depuis trop longtemps relève de l'évidence. Cela dit, je renouvelle le plein appui de la Croatie au prochain processus de négociations intergouvernementales, et nous espérons qu'il permettra de nous rapprocher de notre objectif commun, à savoir un Conseil de sécurité réformé et amélioré.

M. Alcántara Meija (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Chine, Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, de sa présentation exhaustive du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2). Conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a pour mandat de soumettre pour examen des rapports annuels à l'Assemblée générale. Le document dont nous sommes saisis couvre une période assez difficile qui, sans aucun doute, a mis à l'épreuve la capacité du Conseil de sécurité à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Malgré les efforts des membres du Conseil de sécurité, le rapport continue de manquer de perspective analytique sur l'activité de cet organe, sur ses séances publiques et ses consultations. Nous reconnaissons, cependant, les progrès réalisés par les membres du Conseil pour optimiser la transparence de leur travail. Nous reconnaissons également l'amélioration des méthodes de travail, ce qui permet aux États Membres de participer de manière plus active à l'examen des questions et préoccupations d'intérêt commun inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Traiter de la question de ses méthodes de travail nous amène à faire référence à un point d'importance particulière pour la République dominicaine, c'est-à-dire la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la volonté manifestée par le Président de l'Assemblée générale de maintenir cette question parmi les principales priorités de son programme d'action.

La République démocratique espère que ce processus continuera à progresser de manière ouverte, sans exclusive et transparente afin que les États Membres puissent influencer de manière décisive sur la

démocratisation du Conseil de sécurité. Nous appuyons l'idée selon laquelle 2015 doit être l'horizon que nous nous fixons pour établir les lignes directrices nécessaires pour la réforme tant attendue du Conseil. Nous espérons donc que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil se poursuivront et qu'il sera possible de parvenir à un texte consolidé qui servira de base aux négociations en vue de donner une plus grande légitimité et une plus grande crédibilité aux travaux du Conseil.

Nous nous félicitons du maintien dans ses fonctions de l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, qui sera chargé de diriger les négociations intergouvernementales ainsi que la mise en place d'un groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons confiance en la direction et en la capacité des membres de ce groupe pour parvenir à d'importantes décisions à ce stade crucial.

La République dominicaine a toujours été favorable à un élargissement de la composition du Conseil en mettant particulièrement l'accent sur l'ouverture aux pays en développement, ce qui leur garantirait des conditions plus équilibrées. En conséquence, nous appuyons le communiqué publié en février à l'issue de la vingt-quatrième Réunion intersessions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, dans lequel figurait un appel à une réforme durable du Conseil de sécurité et à l'accélération des travaux portant sur cette réforme. Nous appuyons de même l'initiative qu'il contient pour ce qui est de donner une nouvelle impulsion au processus de négociations intergouvernementales.

L'actuelle structure de la composition du Conseil est manifestement déséquilibrée et ne reflète pas la situation géopolitique actuelle. Nous en appelons à la volonté politique et à l'engagement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour redresser cette situation qui ne se justifie pas. Le moment est venu de mettre fin au déséquilibre qui a pour résultat de reléguer certaines régions au second plan pour ce qui est de leur représentation au Conseil. Alors seulement, le Conseil pourra réagir avec une plus grande efficacité aux problèmes et aux défis croissants qui surgissent dans les relations internationales.

Je ne manquerai pas de saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil pour leur récente élection. Nous espérons qu'ils contribueront de manière positive aux travaux

du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Hamilton (Malte) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président de l'Assemblée générale de sa détermination de faire de la réforme du Conseil de sécurité une priorité de son mandat. Je me joins à d'autres délégations pour remercier le Représentant permanent de la Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) au nom du Conseil.

Malte s'associe pleinement à l'intervention faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/68/PV.46).

Concernant la récente décision du Président de l'Assemblée générale de mettre sur pied un groupe consultatif sur le processus de réforme du Conseil de sécurité, les membres du Groupe du consensus ont déjà communiqué leurs évaluations dans une lettre en date du 31 octobre. Nous remercions le Président de sa réunion de mercredi avec les membres du Groupe du consensus. Ses éclaircissements ont été encourageants, notamment quand il nous a informés que le groupe consultatif n'aurait qu'un rôle consultatif et non pas un rôle dans les négociations, ni un mandat pour élaborer des projets ou rationaliser tout document de négociation ou projet de résolution et qu'il ne contournerait pas les négociations intergouvernementales.

Nous nous félicitons que, dans ses observations liminaires, hier, le Président ait rappelé très clairement ces points. Nous espérons que cela mettra fin à tout malentendu à propos du mandat du groupe consultatif.

Compte tenu des lents progrès enregistrés à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, il est approprié que nous recherchions un terrain d'entente, comme le Président l'a indiqué dans sa lettre du 6 novembre dernier. Dans nos réflexions et actions collectives nous devons trouver des points de convergence selon les principes agréés par consensus dans la décision 62/557, du 15 septembre 2008. Malte reste fermement convaincue que les cinq questions clefs convenues sont liées. Si nous considérons que ces cinq questions forment un tout, nous pourrions être assurés que la réforme du Conseil de sécurité est menée de façon cohérente. En retour, cela préservera les intérêts de tous les États Membres et dotera un Conseil de sécurité réformé d'un sens d'appartenance nécessaire à une composition élargie de cet organe.

Comme le Président l'a dit à juste titre dans sa lettre, ce terrain d'entente ne peut être trouvé qu'au travers

d'un processus de négociations fait de compromis. Selon Malte, le Groupe du consensus a, jusqu'ici, fait montre de souplesse en présentant, en 2009, une proposition constructive actualisée qui est, comparativement parlant, la plus bénéfique pour l'augmentation du nombre de membres de l'Organisation. Nous appelons d'autres groupes à faire de même dans cet exercice de compromis.

Les négociations intergouvernementales au cours de ces dernières années ont montré à l'évidence qu'il existe au moins un accord sur deux questions parmi les États Membres de l'Organisation. Cela pourrait servir de terrain d'entente pour faire avancer notre examen de la réforme du Conseil de sécurité. Ces deux questions concernent, d'abord, l'augmentation du nombre de membres non permanents et, ensuite, la fin de l'injustice historique concernant la représentation de l'Afrique.

Tous les États Membres sont d'accord sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux le monde du XXI^e siècle. Les États Membres, notamment les petits États et les États de taille moyenne continuent de chercher la façon de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus responsable et plus transparent afin de mieux traiter des défis de notre époque alors que nous approchons du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La composition du Conseil de sécurité doit mieux refléter les réalités actuelles. C'est pourquoi, comme de nombreux autres États, nous pensons qu'il convient d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité. Je rappellerai que, depuis le dernier élargissement de la composition du Conseil, en 1965, 76 pays ont rejoint l'Organisation en tant que nouveaux États Membres. Il est donc logique que l'une des questions clefs qui faut régler est celle de l'élargissement d'un Conseil de sécurité réformé pour tenir compte de l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, qui compte aujourd'hui 193 États.

La question des petits États et des États de taille moyenne dans un Conseil de sécurité élargi doit figurer en bonne place dans nos débats. Malte note que seul le Groupe du consensus a proposé spécifiquement des sièges non permanents pour les petits États et les États de taille moyenne. C'est également, sur le plan statistique, la meilleure proposition pour plus de 180 États Membres, y compris tous les petits États et tous les États de taille moyenne. Cela a non seulement été souligné par le Groupe du consensus, mais a été

publié par l'organisation indépendante de la société civile *Platform for change*, dont l'objectif est d'informer la communauté diplomatique et la société civile sur les questions importantes et les différents événements entourant la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation apprécie le rôle que le Président et son prédécesseur ont joué pour tenter de rapprocher les vues de différentes délégations et, ce faisant, de définir et de se mettre d'accord sur une approche qui rendrait justice à l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation remercie le Président d'avoir organisé cet important débat. Nous félicitons également M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, pour sa reconduction dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et pour la façon dont il mène ces débats complexes.

Le Kazakhstan reconnaît que le déséquilibre géographique au sein du Conseil de sécurité et la limite de ses fonctions demeurent. C'est pourquoi nous renouvelons notre attachement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies – principalement à celle du Conseil de sécurité – dans deux domaines. En ce qui concerne l'augmentation de la représentation régionale, ma délégation confirme à nouveau sa position sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil de 15 à 25 en créant six sièges permanents et quatre sièges non permanents au Conseil de sécurité. Faire avancer les négociations exige de réduire les divergences parmi la grande majorité des États Membres. Les positions de l'ensemble des groupes intéressés ont besoin d'être rapprochées. C'est pourquoi le Kazakhstan appelle à l'esprit de compromis et d'inclusion afin de parvenir au consensus le plus large possible. Nous voudrions soumettre à l'examen de l'Assemblée générale les recommandations suivantes.

Les propositions des dernières négociations intergouvernementales devraient être attentivement réexaminées à l'égard, en particulier, du droit de veto avec toutes ses incidences afin qu'une solution viable puisse être trouvée. Selon nous, un changement des méthodes de travail ne nécessite pas un amendement à la Charte des Nations Unies ni une adoption à la majorité des deux tiers. Le Kazakhstan estime que toute amélioration des méthodes de travail ne limitera pas le pouvoir du Conseil ni ne le subordonnera à l'Assemblée

générale, mais bien plutôt renforcera le Conseil de sécurité et le rendra plus efficace. Il est essentiel d'avoir, sur la table, toutes les propositions des États Membres en vue d'une plus grande transparence, d'un plus grand sens des responsabilités et d'une participation plus équitable. Il est également important d'avoir un accès plus grand à l'information à travers des séances d'information publiques, des débats thématiques et des consultations avec les États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. La participation des pays fournisseurs de contingents au processus de prise de décisions concernant les opérations de maintien de la paix et la mise à disposition des ordres du jour provisoires, des projets de résolution et des déclarations présidentielles sont de même à prendre en considération.

Il est également impératif de renforcer le mécanisme de coopération entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale étant donné que celle-ci représente les intérêts de l'ensemble des États Membres. En particulier, les différends les plus importants non résolus au sein du Conseil devraient être examinés à l'Assemblée générale pour évaluer les positions de la majorité des États Membres sur des questions vitales, afin que l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité se fasse en toute connaissance de cause. Nous nous félicitons des mesures prises pour augmenter le nombre de séances publiques du Conseil de sécurité et diminuer le nombre de séances à huis clos pour accroître la transparence. Cela est particulièrement important pour les pays lorsque le Conseil débat de la situation d'autres pays géographiquement proches ou de pays de la région, en raison des informations pertinentes qui peuvent être communiquées et permettre d'évaluer les incidences qui y sont étroitement liées.

Les États non membres du Conseil de sécurité doivent connaître de première main et de façon objective les décisions et positions des membres du Conseil de sécurité – et non pas à travers le prisme déformant des médias. Nous saluons aussi la mise sur pied d'un groupe consultatif auprès du Président de l'Assemblée générale et estimons qu'il sera utile au processus de négociations dans son ensemble et fournira une approche équilibrée de toutes les positions et préoccupations exprimées par les groupes et les États Membres.

Pour terminer, je voudrais de nouveau rappeler l'engagement du Kazakhstan à l'égard des négociations intergouvernementales et à travailler dans un esprit de compromis et de coopération pour achever rapidement la réforme du Conseil de sécurité. Le processus de

réforme ne peut pas se prolonger indéfiniment, compte tenu des nouvelles réalités géopolitiques et de l'évolution socioéconomique.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole en séance plénière de l'Assemblée générale, et sur une question d'une importance vitale pour nous tous, telle la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, qu'il me soit permis de féliciter M. John Ashe de son élection aux fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Ma délégation apprécie également la façon juste et claire dont le Président dirige les débats de la présente session, et appuie pleinement ses efforts à cet égard. Je suis également très satisfait de son initiative d'organiser ce débat et du nouvel élan qu'il a donné à la question à l'examen en reconduisant dans ses fonctions l'Ambassadeur Zahir Tanin. M. Tanin a la pleine confiance de ma délégation en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous exprimons également notre plein appui à l'initiative novatrice du Président de mettre sur pied un groupe consultatif. Comme il l'a expliqué, le rôle du groupe n'est pas de prendre des décisions ou de supplanter ou d'usurper le travail de l'Ambassadeur Tanin. Tout simplement, comme son nom l'indique, le groupe a pour objectif de servir le Président en tant qu'organe consultatif sans caractère contraignant.

Nous remercions l'Ambassadeur Liu Jieyi, de la République de Chine, d'avoir présenté le rapport (A/68/2) du Conseil de sécurité, hier, à l'occasion de l'ouverture de notre débat sur cette question (voir A/68/PV.46).

Soixante-huit années sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le 24 octobre 1945, à la suite des désastreuses conséquences de la Seconde Guerre mondiale. Vingt-quatre ans plus tard, en 1979, durant la trentième session de l'Assemblée générale, sur l'initiative de l'Algérie, de l'Argentine, du Bangladesh, du Bhoutan, du Guyana, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Nigéria et de Sri Lanka, la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres était soulevée. Un débat a été lancé à cet égard à la quarantième session, en 1992, lorsque la résolution 47/62 a été adoptée. En conséquence, le Secrétaire général a publié un rapport contenant les observations faites par les États Membres précités.

Ainsi, l'Organisation a 68 ans, et depuis 34 ans nous débattons de la nécessité de la réforme du Conseil de sécurité.

Si 68 ans est un âge très important pour les peuples et les États, il est encore plus important dans l'histoire d'une Organisation internationale qui débat des droits de toute nature – des droits de l'homme, du droit à l'alimentation, des droits de la femme, des droits de l'enfant, du droit à l'autodétermination des peuples libres et autres questions. N'est-il pas juste de reconnaître enfin les droits des pays et de toutes les régions à une représentation équitable au Conseil de sécurité?

N'est-il pas temps pour le continent africain, comptant 54 États Membres à l'Organisation – plus que toute autre région – et sur lequel portent plus de 70 % des questions débattues au Conseil de sécurité, de lui reconnaître le droit de représentation au Conseil de sécurité, avec le droit de vote et le droit de veto, afin de participer activement aux débats sur des questions qui la touchent? Dans sa déclaration au débat général, en septembre dernier, le Président sud-africain Jacob Zuma a dit :

« Nous voudrions aujourd'hui lancer le défi suivant à l'Assemblée générale : fixons-nous pour objectif de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 avec un Conseil de sécurité réformé, plus démocratique, plus représentatifs et sans exclusive! ». (A/68/PV.5, p.55)

C'est dans deux ans.

Cet objectif devrait guider le nouveau processus de négociations intergouvernementales afin que l'Organisation soit adaptée aux défis d'un ordre international complètement différent de celui qui prévalait il y a 68 ans. C'est un nouveau monde, tout à fait autre que celui qui a vu la création de l'Organisation des Nations Unies. Le monde actuel n'est pas le produit de la guerre mais des changements technologiques. Dans le monde actuel, à l'ONU nous reconnaissons les droits, le dialogue, la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance. Ces réalités devraient façonner les organes de l'ONU dans leur ensemble, notamment le Conseil de sécurité.

Alors que nous approchons de la fin de 2013, l'organisation internationale qu'est l'ONU, et à travers elle son Assemblée générale, a certaines perspectives prometteuses dans les deux prochaines années, y

compris 2015, l'année fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée devrait faire en sorte que 2015, lorsque l'Organisation marquera son soixante-dixième anniversaire, soit aussi l'année qui verra se réaliser la réforme effective du Conseil de sécurité.

Comme le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, de la Guinée équatoriale, l'a dit au cours du débat général :

« Soyons honnêtes avec nous-mêmes : la démocratie, comme système juste et équitable, doit régner au sein du système des Nations Unies, épicerie d'une communauté internationale aspirant à la paix, à l'ordre et au développement ». (A/68/PV.13. p. 9)

Je participe à ce débat en ma qualité de Représentant de la Guinée équatoriale, qui est membre du Comité des Dix de l'Union africaine. À cet égard, je m'associe pleinement à l'intervention faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone, M. Vandi Chidi Minah, coordonnateur du Comité des Dix, et également à l'intervention faite par l'Ambassadeur M. Mootaz Ahmadein Khalil, de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46).

Dans ce contexte, nous réaffirmons la revendication du continent africain d'être pleinement et largement représenté dans tous les organes de prise de décisions de l'Organisation, notamment au Conseil de sécurité, principal organe de prise de décisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Cette large représentation demandée par le continent africain signifie l'obtention d'au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité avec tous les privilèges et prérogatives inhérents ainsi que cinq sièges non permanents.

Les membres seront d'accord avec moi pour dire qu'il est totalement inconcevable et injustifiable qu'un continent comme l'Afrique, qui compte plus d'un milliard d'habitants, le nombre le plus élevé des États Membres de l'Organisation et sur lequel portent le plus grand nombre de questions traitées par le Conseil de sécurité, n'ait pas, jusqu'ici, un seul siège permanent au Conseil de sécurité. À cet égard, il convient de noter que l'octroi de sièges à l'Afrique au Conseil de sécurité est une demande et un droit inaliénable dans le monde moderne, particulièrement dans une organisation mondiale comme l'ONU – garante des principes de justice, de bonne gouvernance et des droits.

Je terminerai ma brève intervention en rappelant la position de mon pays – la Position commune africaine – à savoir que nous rejetons toutes les propositions provisoires ou de transition dans les négociations, étant donné que les principales exigences d'une telle approche iraient à l'encontre du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte. C'est ce qui avait été décidé au Sommet de Kampala en juillet 2011, réaffirmé au Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2011, unanimement confirmé durant le Sommet de Malabo, en juillet 2011, et ratifié et appuyé lors des sommets suivants. C'est pourquoi, la République de la Guinée équatoriale renouvelle sa pleine confiance à l'Ambassadeur Zahir Tanin pour mener à bonne fin le processus de réforme du Conseil de sécurité. Nous réitérons également notre confiance que tous les partenaires, amis et alliés de l'Afrique, de toutes les régions et continents, nous appuieront afin que cette revendication africaine devienne une réalité tangible.

Mon pays et mon gouvernement espèrent que tous les États, toutes les régions et tous les groupes intéressés rapprocheront leurs positions dans le cadre du processus de réforme, pour parvenir à une représentation équitable, juste et objective au Conseil de sécurité et dans le système des Nations Unies.

C'est là notre souhait, le souhait que le Conseil de sécurité en particulier et le système des Nations Unies dans son ensemble soient restructurés d'une manière qui tienne compte des intérêts de l'ensemble des États et des régions géographiques qui composent la communauté internationale dans son sens le plus large. Cela nécessite que tous les États continuent d'aller de l'avant et surmontent les obstacles inutiles qui les empêchent de réformer véritablement le Conseil de sécurité pour qu'il soit plus représentatif. Nous formons donc le vœu que ce nouveau cycle du processus de négociation soit un franc succès.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame, d'avoir convoqué l'importante séance de ce jour.

La Slovénie estime qu'il serait plus efficace que l'Assemblée générale tienne deux débats distincts – l'un sur le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) et l'autre sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes – car les deux sujets doivent être discutés en détail. Nous pensons que le contenu du rapport est d'une grande importance pour

tous les États Membres, et nous voudrions donc avoir la possibilité de l'examiner en profondeur avant d'en débattre plus avant. Néanmoins, je tiens à remercier le représentant de la Chine, M. Liu Jieyi, d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité portant sur la période allant du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013.

La Slovénie se félicite de l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, de convoquer la nouvelle série de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au début de la présente session de l'Assemblée. Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de sa reconduction en tant que Président des négociations intergouvernementales. Nous espérons sincèrement que ce cycle de négociations donnera des résultats tangibles et aboutira à une issue positive. Nous respectons par ailleurs la décision du Président de créer un groupe consultatif composé d'ambassadeurs éminents, à qui il a confié l'importante tâche de produire un document de base pour les négociations intergouvernementales qui prenne en considération toutes les suggestions faites jusqu'ici. À nos yeux, cette décision s'inscrit dans la dynamique actuelle visant à faire avancer le processus de négociation sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de son élargissement, réforme qui n'a que trop tardé.

Selon nous, il importe de maintenir une claire distinction entre le débat sur l'élargissement du Conseil et la discussion sur l'amélioration des méthodes de travail employées dans le contexte de sa composition actuelle. Après le débat public de la semaine dernière sur les méthodes de travail (voir S/PV.7052), nous espérons que le Conseil sera en mesure de s'inspirer de plusieurs des propositions faites par un grand nombre d'États Membres. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la Slovénie soumettra d'autres idées sur la façon d'améliorer la responsabilité, la cohérence et la transparence du Conseil de sécurité.

Nous regrettons que le débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes s'enlise. Nous pensons que l'élargissement du Conseil concourrait à son efficacité, améliorerait sa représentativité et apporterait de nouveaux points de vue autour de la table. Manifestement l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité recueille un vaste appui parmi les

États Membres de l'ONU. La Slovénie reste convaincue que la composition du Conseil doit être élargie dans les deux catégories de membres. À l'occasion du débat général de la soixante-troisième session, la Slovénie avait proposé un modèle précis pour l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous estimons que notre proposition ainsi que d'autres propositions spécifiques soumises précédemment doivent être examinées de manière franche et prises en considération par le groupe consultatif.

La Slovénie estime que la détermination et l'engagement du Président de l'Assemblée générale sont une chance de parvenir à des résultats positifs qui pourraient être mis en œuvre dans la perspective du prochain anniversaire de l'ONU, en 2015. Les discussions prolongées ont mis en lumière le mécontentement de nombreux États Membres, et il est grand temps de traiter cette question de manière appropriée et concrète pour que le Conseil de sécurité s'adapte aux nouveaux défis et reflète les réalités du XXI^e siècle. Je tiens à assurer à l'Assemblée que la Slovénie jouera un rôle constructif dans le processus de négociations intergouvernementales.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de vous voir présider la présente séance, Madame. Si cela ne tenait qu'à l'Algérie, nous aurions aimé voir la réforme du Conseil de sécurité intervenir sous votre présidence aujourd'hui. Je tiens à vous remercier d'avoir convoqué ce débat commun sur le point 29 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil de sécurité », et le point 123 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et les questions connexes ». Il est important d'examiner la façon dont travaille le Conseil de sécurité afin de corriger ce qui doit l'être, et c'est ce à quoi nous nous employons. À cet égard, je tiens à remercier l'Ambassadeur Liu Jieyi, représentant de la Chine et Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, de la présentation du rapport du Conseil de sécurité (A/68/2), couvrant les activités du Conseil du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2013.

Concernant le point 123, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin de sa reconduction à la tête du processus des négociations intergouvernementales, et renouveler la détermination de l'Algérie à travailler avec lui pour parvenir sans délai à une réforme complète du Conseil de sécurité.

L'Algérie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.46).

En ces temps de profonds changements dans le paysage international, la réforme du Conseil de sécurité est plus pressante que jamais. Pourquoi? Par exemple, dans le document A/68/2, qui contient le rapport du Conseil de sécurité pour la période considérée, on constate qu'il y a très peu d'éléments qui permettent aux membres de l'Assemblée générale d'avoir une idée du genre de débats qui ont lieu sur les différents points de l'ordre du jour. Je pense notamment à un point particulier que je suis justement de près, à savoir la question du Sahara occidental. Ainsi à propos du débat qui a eu lieu sur ce dossier pendant la période considérée, en avril 2013 (voir S/PV.6951), le rapport ne reflète pas ce qui s'est réellement passé.

Il y a pourtant eu des échanges très tendus alors qu'une crise diplomatique se profilait à l'horizon entre plusieurs membres importants du Conseil de sécurité et l'une des parties au conflit au Sahara occidental, mais ces échanges ont eu lieu dans le cadre des consultations avant que ce point de l'ordre du jour ne soit réellement examiné en séance officielle. Il n'est donc pas fait mention dans le rapport du fait que certains membres raisonnables du Conseil de sécurité ont proposé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental et de surveiller la situation des droits de l'homme sur le territoire du Sahara occidental, car ces propositions ont été faites en dehors des travaux officiels du Conseil.

Les membres du Conseil ont raison de ne faire rapport que sur ce qui se passe dans la salle du Conseil. Toutefois, comme tout se passe dans les couloirs, au sein du petit groupe d'amis et pendant des consultations en dehors des séances officielles, ce dont ils ont le droit de ne pas nous tenir informés, beaucoup de choses dès lors nous échappent.

Nous ne savons pas ce qui s'est passé. Nous pouvons être au courant d'une question, mais pas d'une autre. Aussi, les archives que nous transmettons aux générations futures ne leur permettront pas de savoir ce qui s'est passé s'agissant de diverses questions à l'ordre du jour. Voilà pourquoi il est si important qu'il y ait davantage de transparence, et voilà pourquoi nous insistons pour procéder sans tarder à une réforme opportune du Conseil de sécurité.

Autre élément que les États Membres auront peut-être remarqué : depuis la réouverture du Secrétariat et du bâtiment des conférences, suite aux rénovations effectuées dans le contexte du plan-cadre d'équipement, plusieurs changements sont intervenus dans la manière dont le Conseil de sécurité et les États Membres interagissent. Nous, les 178 délégations des États non membres du Conseil, n'avons désormais plus le droit d'approcher la salle des consultations du Conseil de sécurité. En l'occurrence, l'interdiction prend la forme d'un panneau rouge, lequel déclare que la zone est privée. On ne peut plus accéder au salon allemand, que l'Allemagne avait généreusement équipé il y a longtemps, afin de permettre aux délégations de disposer d'un lieu où s'asseoir et parler avec les membres élus du Conseil de sécurité, qui représentent l'ensemble des États Membres au sein de cet organe, et où s'informer des procédures et de l'activité du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler que la salle des consultations représente un cadre informel au sens de la Charte. La Charte dispose que le Conseil doit se réunir dans la du Conseil, et que nous avons le droit d'assister aux délibérations du Conseil sur toute question liée à la paix et la sécurité internationales. Avant les discussions, les membres du Conseil se retrouvent hors de la salle du Conseil, dans un couloir, pour prendre un café ou autre, et échanger leurs vues avant la séance. Ce couloir est devenu la vraie salle des consultations, même s'il n'a aucun statut, et nous serions en droit d'interrompre le financement de la salle des consultations du Conseil de sécurité puisque celles-ci ne se déroulent pas conformément à la Charte. De surcroît, nous ne sommes même pas autorisés à approcher l'antichambre de la salle des consultations. Je compte sur la sagesse des membres permanents pour aider les autres États Membres à améliorer leurs relations avec le Conseil et l'accès à ses travaux.

Quant aux autres innovations qui ont été introduites, je félicite le Secrétaire général qui occupe désormais l'ancien bureau du Président du Conseil de sécurité, tandis que, si je comprends bien, le Président du Conseil dispose lui d'un bureau plus petit à l'arrière du bâtiment. Je suis de tout cœur avec les membres élus, qui perdent une occasion de donner un peu de visibilité à leur mandat de courte durée au Conseil, mais ce sera aux membres élus actuels et futurs de se pencher sur cette question.

Autre facette du travail du Conseil de sécurité, le principe selon lequel ceux dont les intérêts sont concernés par un point de l'ordre du jour doivent être autorisés à participer au débat ou à interagir avec le Conseil. Dans le cas du Sahara occidental, à l'occasion des dernières consultations en date, le 30 novembre 2012, le représentant du Front Polisario s'est vu refuser l'accès à la zone du Conseil de sécurité. Certes, nous le savons tous, de nouvelles règles sont en place, mais pire encore, ce représentant a été exclu de la zone. La tradition a toujours voulu que ceux que le Conseil considère comme étant parties à un conflit – dans le cas précis, le Royaume du Maroc et le Front Polisario – peuvent présenter leurs arguments aux membres du Conseil et aux autres États Membres depuis l'espace prévu pour les déclarations à la presse. Or il a été interdit à ce représentant de prendre la parole devant la presse. La plainte qui s'imposait a été déposée auprès des autorités compétentes et là encore, je suis convaincu que la sagesse des membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont sans aucun doute à cœur de préserver de bonnes relations avec les usagers du Conseil, permettra de régler la question sans délai.

Quant à la réforme du Conseil de sécurité, c'est à nous de décider d'opter pour le statu quo, si nous sommes satisfaits de la situation, ou de préférer intensifier nos efforts. L'Algérie appuie la volonté du Président de l'Assemblée générale de redoubler d'efforts pour accélérer le processus. Nous accueillons favorablement – comme nous l'avons fait dans le cadre du Groupe des États d'Afrique – la mise en place du groupe consultatif.

Nous mettons cependant en garde contre les tentatives d'empiéter sur les prérogatives des États Membres. Le Président a le droit d'établir un groupe d'amis afin d'obtenir des conseils et de faire des propositions aux États Membres. Évitions toutefois de faire de ce groupe consultatif un organe chargé de rédiger des textes alors qu'il n'est pas suffisamment représentatif de toutes les positions exprimées dans le cadre de notre débat. Cela étant, le Président a le droit d'écouter le groupe et de nous faire ensuite des propositions, et nous l'y encourageons. Nous encourageons d'ailleurs tous ceux qui se sont plaints que la réforme du Conseil de sécurité prenait trop longtemps à se pencher sur les véritables causes de cette lenteur.

En fait, je ne veux pas évoquer ce point plus avant. Je ne vois pas les Représentants permanents de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon dans la salle, et je leur exposerai ma proposition le 15 novembre,

dans le cadre des négociations intergouvernementales, parce que je ne veux pas me répéter.

Je voudrais revenir sur l'appel que nous avons lancé à l'Ambassadeur Tanin afin qu'il règle la question de la troisième version révisée de la compilation. Nous nous sommes tous plaints que l'Ambassadeur Tanin empiétait sur nos prérogatives et tentait d'interpréter nos positions. Revenons à la deuxième version révisée et recommençons à partir de là. Nous sommes prêts à aider l'Ambassadeur Tanin, qui est un atout. Il est doté en effet d'une grande mémoire institutionnelle sur cette question et il sait où trouver un terrain d'entente. Nous sommes prêts à travailler avec lui dès la mi-novembre.

M. Dos Santos (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir pris l'initiative opportune de convoquer l'ouverture des travaux sur cette question de l'ordre du jour. Au nom de la délégation du Paraguay, je tiens également à remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, du rôle important qu'il a joué à la tête des précédents cycles de négociations intergouvernementales. Nous lui souhaitons plein succès pour la nouvelle série de négociations qui va commencer pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Nous voudrions remercier aussi le Représentant permanent de la Chine de nous avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2).

Le Gouvernement paraguayen demeure d'avis que l'élargissement du Conseil de sécurité est nécessaire pour renforcer et moderniser l'Organisation afin qu'elle soit plus efficace et plus équitable, conformément au mandat confié dans le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1). Ce processus, qui se déroule dans le cadre de négociations intergouvernementales, doit s'accompagner d'une réforme des méthodes de travail du Conseil, car plus le Conseil sera démocratique, représentatif, transparent et efficace, plus ses décisions seront légitimes.

Comme l'énonce la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil. La propension croissante du Conseil à se saisir de questions pour lesquelles il existe déjà des instances chargées de les examiner, sape l'autorité de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation, ce qui est source de préoccupation.

Ces dernières années, mon pays a suivi avec un intérêt les cycles de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. À cet égard, nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit envisager d'instaurer un équilibre géographique dans sa composition, conformément au principe de l'égalité souveraine des États énoncé à l'Article 2 de la Charte.

Concernant le veto, la Paraguay est en faveur de son élimination. Nous pensons aussi qu'il doit y avoir une communication véritable entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif et le plus démocratique du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous jugeons qu'il est nécessaire d'organiser des réunions systématiques entre le Président de l'Assemblée et le Président du Conseil de sécurité, ce qui permettra d'améliorer la transparence des travaux du Conseil.

Enfin, nous sommes persuadés que le Conseil finira par s'adapter aux nouvelles réalités de notre siècle et devenir plus représentatif, plus efficace et plus légitime, ce qui aura pour effet que ses décisions seront davantage respectées.

M. Velásquez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance pour poursuivre le débat sur l'une des questions clefs liées à la réforme de l'Organisation, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Je tiens à saluer le travail accompli par le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales, dans le cadre des réunions plénières informelles sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous nous félicitons donc de continuer à pouvoir compter sur son concours durant la présente session.

Les importantes discussions de fond que nous avons eues au cours des neuf cycles du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ont montré qu'un vaste accord existait entre les États Membres quant à l'urgente nécessité d'adapter la structure de notre Organisation de façon à ce qu'elle reflète mieux les nouvelles réalités qui

sont apparus sur la scène internationale depuis la toute dernière réforme de cet organe. À cet égard, le Pérou estime qu'il faut donner une nouvelle impulsion aux négociations pour avancer sur la voie d'un Conseil de sécurité modernisé, réformé, élargi, plus démocratique et plus représentatif, qui soit à la fois efficace et performant et dont les méthodes de travail soient plus transparentes. C'est pourquoi le Pérou croit que le moment est venu de passer à un processus dynamique informel de rédaction nous permettant de parvenir à un texte de négociation qui propose des choix clairs et suscite l'appui et surtout l'adhésion des États Membres.

Nous sommes reconnaissants au Président des négociations intergouvernementales du précieux travail de compilation qu'il a effectué. Ce qu'il nous faut maintenant c'est un texte de négociation qui soit plus qu'un simple recueil des différentes positions et fasse l'inventaire et l'analyse des choix qui s'offrent à nous, afin que nous puissions avancer vers des négociations en vue d'obtenir des résultats concrets, équilibrés et représentatifs, toujours en partant du principe que ce processus doit être transparent et ouvert à tous, afin de réformer sans tarder le Conseil de sécurité.

Le Pérou accueille avec intérêt la création récente d'un groupe consultatif chargé de rassembler les positions des différents groupes de négociation et pays qui participent au débat, étant entendu que cette initiative entre dans le cadre des efforts visant à relancer le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557 de l'Assemblée générale.

Le Pérou réaffirme sa conviction que pour que le Conseil de sécurité s'adapte aux nouvelles réalités, il est indispensable d'y inclure de nouveaux membres, tant permanents que non permanents, afin de favoriser une représentation régionale juste et équitable qui viendra modifier le statu quo actuel.

En ce qui concerne la question du veto, le Pérou a toujours défendu la même position de principe dont la finalité est qu'en dernière analyse il soit supprimé. Cela dit, dans un esprit constructif, ma délégation estime que les membres permanents devraient s'engager à examiner, dans un premier temps, une possible limitation de l'utilisation du veto, sur la base du principe établi au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte.

En outre, le Pérou estime qu'il importe de parvenir à un consensus sur l'établissement de paramètres précis limitant l'utilisation du veto, en éliminant la possibilité

d'y avoir recours en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations graves et répétées des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je salue la position de la France sur cette question, tout en appelant les autres membres permanents à étudier cette possibilité.

Il importe aussi que le Conseil de sécurité avance dans l'autoévaluation sérieuse et intégrale de ses activités afin d'accroître sa légitimité et l'efficacité de ses travaux. À cet égard, ma délégation est d'avis qu'il est de toute première importance de progresser vers une réforme concrète des méthodes de travail du Conseil afin qu'elles soient plus transparentes et plus efficaces. À cette fin, nous pensons qu'il est nécessaire de tenir davantage de séances publiques et de séances d'information à l'intention des membres sur les thèmes en discussion, et de veiller à ce que ces réunions portent sur le fond et soient convoquées en temps utile.

Nous pensons aussi qu'il convient de renforcer la pratique des consultations du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents, avant ses délibérations sur la question à l'examen, et de procéder régulièrement à une autoévaluation et à un examen de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Dans le même esprit, nous nous félicitons de la récente initiative consistant à organiser des séances récapitulatives des activités mensuelles du Conseil, et nous appelons à la poursuite de cette pratique saine qui a pour effet d'accroître la transparence du Conseil. Nous apprécions aussi la pratique d'organiser des débats publics sur des questions dont est saisi le Conseil. Toutefois, ces séances ne doivent pas être une simple formalité et les débats devraient refléter les vues de tous les Membres de l'Organisation.

Le processus quel qu'il soit doit nous conduire à l'adoption d'une résolution. Continuer à réitérer nos positions nationales bien connues ne fait que retarder une décision d'une importance transcendante que la majorité des États Membres appelle de ses vœux. Si, comme nous l'avons exprimé à l'unanimité ici, nous désirons réformer le Conseil de sécurité, il nous faut traduire ce souhait en engagements concrets.

Je voudrais terminer en réaffirmant que mon pays est pleinement disposé à continuer de participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales dans le cadre des réunions plénières informelles sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago s'associe aux déclarations faites par les représentants du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Japon au nom du Groupe des Quatre et de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du Groupe L.69 qui appellent à une réforme sans exclusive du Conseil de sécurité, et elle saisit cette occasion pour faire connaître ses vues sur le point 123 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

La Trinité-et-Tobago appuie totalement l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, et elle plaide donc en faveur d'un rôle plus important des pays en développement dans ces deux catégories. Dans ce contexte, elle est résolument favorable à la Position commune africaine exposée dans le Consensus d'Ezulwini. En outre, nous appuyons les appels à l'octroi d'un siège occupé par roulement aux petits États insulaires en développement au sein d'un Conseil de sécurité réformé, et dans ce contexte, nous demandons à ce que le nombre de membres du Conseil de sécurité passe de 15 à environ 27.

En vue de promouvoir l'égalité des États, la Trinité-et-Tobago est en faveur de l'élimination du droit de veto. Cependant, s'il venait à être maintenu, nous estimons que tous les membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi et réformé devraient impérativement jouir des mêmes droits et privilèges que les membres permanents actuels.

Par souci d'efficacité, nous préconisons d'améliorer les méthodes de travail du Conseil afin d'accroître la participation des États non membres à ses travaux, le cas échéant, et de renforcer le principe de responsabilité et la transparence du Conseil. En outre, la Trinité-et-Tobago souscrit à la position de la CARICOM en ce qui concerne les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, et encourage l'adoption des mesures appropriées pour permettre à l'Assemblée générale de fonctionner efficacement en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU.

La Trinité-et-Tobago estime que la nécessité de réformer le Conseil de sécurité est évidente, car la communauté internationale est confrontée à des problèmes de sécurité mondiaux nouveaux et changeants, mais également à des problèmes relatifs aux droits de l'homme et à des questions de conscience.

Le climat politique mondial ne cessant d'évoluer, la nécessité que le Conseil de sécurité représente plus largement les réalités géopolitiques du XXI^e siècle est de plus en plus criante.

Dans le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), les dirigeants internationaux ont estimé qu'il fallait réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Le rythme de cette réforme doit cependant s'accélérer si nous ne voulons pas nous laisser dépasser par les nouvelles circonstances qui risquent de mettre régulièrement à l'épreuve la trame des relations entre les États membres de l'Assemblée générale.

La Trinité-et-Tobago réitère également la demande de la CARICOM afin qu'une réforme durable du Conseil de sécurité soit entreprise de toute urgence, et elle maintient son appui à la décision 64/568 sur cette question. Nous félicitons l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de sa reconduction à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et nous encourageons l'esprit progressiste qui doit caractériser ces négociations.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago tient à exprimer sa reconnaissance au Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić, pour ses efforts en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, et au Président en exercice, John Ashe, qui s'emploie à faire avancer le débat en vue de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif et efficace. Nous espérons que ces délibérations se solderont par des résultats tangibles, notamment un plan d'action efficace, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre se félicite de l'organisation à point nommé de ce débat sur la question importante de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes. Comme l'a souligné le Président de l'Assemblée générale, la réforme de l'ONU représente un élément important des efforts d'ensemble déployés en vue de renforcer l'Organisation, sans quoi celle-ci perdra toute utilité.

Nous nous félicitons de la reconduction de l'Ambassadeur Tanin à la tête des négociations intergouvernementales, et nous attendons avec intérêt la première réunion qui sera organisée dans ce cadre pour la session en cours. Nous prenons également note de la décision du Président de créer un groupe consultatif qui,

comme nous le comprenons, lui fera des propositions reflétant l'ensemble des positions et des idées exprimées à ce jour dans le cadre des négociations et lui indiquera les différentes options qui s'offrent pour la voie à suivre.

Chypre est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité fondée sur la décision 62/557 et qui porte, entre autres, sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil afin de renforcer ses capacités et sa légitimité ainsi que l'efficacité de ses décisions et de son action, mais aussi d'améliorer la transparence de ses activités. En outre, nous sommes favorables à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Nous estimons que les cinq grandes questions énoncées dans la décision susmentionnée – à savoir catégories de membres, question du veto, représentation régionale, taille d'un Conseil de sécurité élargi et méthodes de travail du Conseil, et relations entre le Conseil et l'Assemblée – doivent être abordées et réglées de façon globale dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales dirigé par les Membres. Seul ce processus, parce qu'il est de caractère ouvert et global et tend vers un objectif commun, peut déboucher sur une réforme véritable, représentative et démocratique.

L'année 2015 marquera le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005, durant lequel les dirigeants mondiaux ont notamment reconnu la nécessité de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Par ailleurs, il y a presque cinq ans que les négociations intergouvernementales ont commencé. Dans la décision 62/557, les États Membres avaient entre autres décidé d'engager des négociations de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, inclusive et transparente, pour rechercher une solution qui puisse recueillir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres.

Nous estimons que le moment est venu de faire preuve de la volonté politique, du réalisme et de la détermination nécessaires pour faire avancer ce processus et parvenir à un accord sur un modèle de réforme qui réponde aux préoccupations et aspirations de toutes les parties concernées. Nous devons créer un Conseil plus juste et plus représentatif qui reflète les réalités du XXI^e siècle et soit en mesure de lutter contre les problèmes complexes de notre époque. Pour progresser, nous devons entamer des négociations sérieuses et sincères fondées sur un texte. Nous ne pouvons nous permettre de retarder plus longtemps ce processus, car nous allons bientôt entamer le

dixième cycle de négociations intergouvernementales. Rappelons-nous que le monde a besoin de voir que nous sommes déterminés à veiller à ce que l'ONU reste une organisation pertinente, impliquée et déterminée, capable de régler les problèmes auxquels ils se heurtent et de concrétiser ses espérances.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la convocation du présent débat. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Nous tenons par ailleurs à remercier nous aussi le Représentant permanent de la République populaire de Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/68/2), et les États-Unis d'en avoir préparé l'introduction.

La réforme du Conseil de sécurité est un processus qui ne peut être dirigé que par les États membres de l'Assemblée générale dans leur ensemble, et non par une poignée d'entre eux. C'est également un processus urgent. L'inaction du Conseil de sécurité pendant plus de deux ans face à la crise syrienne est l'exemple le plus récent de la paralysie qui empêche souvent cet organe de réagir efficacement et dans les temps, et à laquelle il convient de remédier.

À cet égard, le Mexique prend acte de la récente initiative de la France visant à limiter l'utilisation du droit de veto, en particulier dans les situations où ont été commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des actes de génocide. Nous considérons qu'il s'agirait d'un pas dans la bonne direction, qui permettrait de confirmer l'engagement des cinq membres permanents du Conseil à l'égard de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Le Mexique est tout à fait disposé à travailler avec tous ceux qu'intéresse cette proposition afin de rechercher la formule qui permette de l'appliquer.

Le Mexique réaffirme sa volonté de continuer de travailler à un processus de réforme global, transparent et équitable, non assorti d'échéances artificielles. Nous ne devons pas nous bercer de l'illusion que l'accord recherché sera déclenché par le simple fait que le soixante-dixième anniversaire de l'ONU se profile à l'horizon. Ce peut être un bon objectif, s'il existe suffisamment de volonté politique, au niveau de tous les États, de trouver un compromis, mais n'oublions pas ce qui est arrivé à l'occasion du sixième anniversaire de l'Organisation. Les commémorations conjoncturelles ne s'accompagnent pas de solutions magiques, si elles ne

sont pas étayées par des accords globaux et solides. Tant que persistera, chez certains, l'absence de souplesse et de volonté politique, dans le but de privilégier une minorité, il n'y aura pas de réforme possible. Concentrons donc nos efforts sur le fond et non sur le calendrier.

Le résultat final de notre processus de négociation doit être un Conseil de sécurité représentatif de l'ensemble des États Membres, efficace et transparent, qui offre davantage de possibilités aux pays qui souhaitent siéger au Conseil de manière plus fréquente et prolongée, ainsi qu'à ceux qui n'ont jamais été membres. Le Mexique espère que la récente reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin dans les fonctions de facilitateur du processus de négociations intergouvernementales se traduira par des avancées sur le fond afin que ce processus ne démarre pas sur des postures de parti pris ou tendancieuses, visant à interpréter les positions des États Membres en faveur de telle ou telle proposition. Ce processus doit être global, tenir compte des cinq principaux éléments énoncés dans la décision 62/557, et comporter des propositions réalistes, viables et complètes. La formule de réforme prévoyant l'augmentation du nombre des membres permanents, que favorisent certains pays membres du Conseil, aggrave l'inégalité intrinsèque de la composition actuelle du Conseil, au détriment des objectifs que représente l'amélioration de la représentativité, de la transparence et de la responsabilité devant l'Assemblée générale.

Le Mexique et le Groupe du consensus ne cherchent pas à imposer leur vision des choses au reste des États Membres mais à trouver une solution de compromis avec laquelle puisse s'identifier le plus grand nombre d'États Membres de l'Organisation. En tant que Latino-Américains, nous comprenons parfaitement l'aspiration du Groupe des États d'Afrique à une représentation équitable, qui lui permette de jouer le rôle qui lui revient au Conseil. Nous reconnaissons et appuyons en particulier sa revendication relative à l'égalité de droits et à une solution à la sous-représentation historique de l'ensemble du continent africain. Nous considérons sa revendication légitime comme une expression de la force que lui confèrent l'unité et le consensus, et non un désir individuel de pouvoir et de privilèges. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à travailler avec l'Afrique à des formules de représentation équitable pour tous les groupes régionaux.

À l'instar des autres membres du Groupe du consensus, nous avons pris note de la lettre du Président

datée du 22 octobre, par laquelle les États Membres ont été informés de sa décision de créer un groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité ayant pour mission d'établir une base de négociation pour le processus intergouvernemental, mais nous considérons que ce n'est pas une instance représentative de la grande majorité des États Membres de l'Organisation. Le Mexique réitère sa considération et son absolu respect pour les membres du groupe consultatif. Nous réaffirmons cependant que le seul cadre légitime de prise des décisions concernant la réforme du Conseil de sécurité est celui des négociations intergouvernementales engagées à l'Assemblée générale, où nous n'avons besoin d'aucune forme d'interprétation de nos desiderata. Nous nous félicitons des garanties communiquées par l'Ambassadeur Ashe cette semaine aux membres du Groupe du consensus relativement au mandat et aux objectifs de son groupe consultatif. Nous trouvons positif que ce groupe ne soit ni appelé à élaborer de document officiel ni habilité à négocier, à reformuler les propositions de réforme distribuées depuis des années ni à élaborer de projet de résolution. Toutefois, comme nous avons pu le constater durant le présent débat, il existe toujours des interprétations contradictoires de son mandat, encouragées par certains membres du groupe consultatif. Nous croyons le Président sur parole et nous pensons que l'engagement qu'il a pris l'emportera sur les positions nationales exprimées par certains membres de son groupe consultatif. Le Mexique ne souscrit à aucun document de travail émanant de ce groupe à moins qu'il n'ait l'aval de tous les États Membres, seule garantie d'impartialité et de prise en considération des différentes positions.

À titre national et en tant que membre du Groupe du consensus, le Mexique continuera de participer de manière constructive à la prochaine session de négociations intergouvernementales, dans un esprit d'ouverture et d'absolue transparence.

M. Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui et engagé le processus intergouvernemental concernant une question de cette importance suffisamment tôt dans la présente session. Je salue également la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin dans ses fonctions de président du processus de négociations intergouvernementales.

La question à l'examen aujourd'hui porte sur la représentation équitable mais elle concerne tout autant, en fin de compte, l'efficacité d'un organe, le Conseil de sécurité, qui agit en notre nom à tous, conformément à

la Charte des Nations Unies, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Afin d'exercer cette responsabilité et de nous attaquer aux problèmes auxquels doit faire face le monde aujourd'hui, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité fort et efficace. Et pour que le Conseil de sécurité soit fort et efficace, sa composition doit tenir compte des réalités géopolitiques et des puissances régionales émergentes du XXI^e siècle.

La structure originelle du Conseil de sécurité, faite de membres permanents et non permanents, n'a pas changé. Pourrait-elle être différente? Difficilement, étant donné que cette structure résulte directement de la Charte des Nations Unies que nous avons tous ratifiée, en conférant aux membres permanents un rôle spécifique de garant de tout amendement éventuel à ses dispositions. Aucune réforme du Conseil ne saurait éviter cela. La nécessité où nous sommes de faire ratifier toute modification de la Charte par les membres permanents nous amène à la conclusion pragmatique que les deux catégories de membres, permanents et non permanents, sont appelées à perdurer.

Partant de ce postulat, le seul moyen, à notre avis, de rendre le Conseil plus représentatif est d'augmenter le nombre de sièges dans ses deux catégories de membres. En outre, pour trouver le bon équilibre en matière de représentation de l'ensemble du Conseil, nous devons examiner la composition de chaque catégorie, assurer une participation adéquate de tous les groupes régionaux dans la catégorie des membres permanents, ce qui n'est toujours pas le cas, et veiller à une participation et une représentation plus larges dans la catégorie des membres non permanents. Dans les années 60, l'Assemblée générale a opté pour l'augmentation du nombre de sièges uniquement dans la catégorie des membres non permanents.

À l'époque, nous étions 115 Membres, mais cinq décennies plus tard, avec 193 Membres, nous ne pouvons plus accepter l'augmentation du nombre des membres dans une seule catégorie, qui aggraverait encore le ratio actuel. Nous devons viser l'augmentation du nombre de membres dans les deux catégories, si nous voulons parvenir à une représentation équitable au sein de l'ensemble du Conseil.

Deuxièmement, en procédant à cet élargissement de ce type, il faut prendre garde à maintenir un équilibre approprié et une représentation équitable au sein de la catégorie des membres non permanents. Pour les États intermédiaires et les petits États qui, je tiens à le souligner, constituent l'immense majorité des États

Membres de l'ONU, cela revêt une importance cruciale. Toute proposition tendant à réserver un certain nombre de ces sièges à certains États pour des mandats à long terme entraverait considérablement l'accès de nombreux autres États au Conseil. C'est une chose que nous ne sommes pas enclins à accepter. La création d'une nouvelle catégorie de sièges aggraverait encore le hiatus qui existe déjà entre les membres permanents et les membres non permanents en y insérant une catégorie intermédiaire de membres semi-permanents. À notre avis, cela ne servirait pas les intérêts de l'ensemble des Membres, ni n'aiderait le Conseil de sécurité dans sa tâche. De fait, cela aboutirait à un organe moins représentatif et moins performant.

Troisièmement, la notion de membre permanent est étroitement liée à la notion même de stabilité. Cette dernière est tout autant inhérente à la catégorie des membres permanents que la notion de roulement l'est à la catégorie des membres non permanents, qui est censée permettre au plus grand nombre d'États de siéger au Conseil, s'ils le souhaitent.

Quatrièmement, les propositions visant à accroître le nombre de membres dans les deux catégories bénéficient d'un appui de plus en plus important de la part des délégations. Même si des divergences subsistent, l'on a pu constater un rapprochement de positions au sujet de cette question au cours du dernier cycle de négociations intergouvernementales, sous la forme de plusieurs propositions, dont la position africaine. Poursuivons dans ce sens et faisons fond sur ces points de convergence. Cela ne devrait pas nous empêcher d'entrer dans les détails lorsque le moment sera venu. Toutefois, si des divergences persistent, nous poursuivrons nos efforts en vue de trouver un terrain d'entente encore plus large à l'avenir.

Pour terminer, la réforme du Conseil de sécurité ne pourra être reportée indéfiniment. Comme l'a déclaré récemment le Ministre des affaires étrangères du Portugal lors du débat général,

« Il est de plus en plus difficile de justifier le fait que des pays tels le Brésil et l'Inde ne soient pas membres permanents du Conseil de sécurité. »
(A/68/PV.18, p. 44).

Par ailleurs, nous sommes persuadés que l'Afrique mérite absolument une représentation permanente au Conseil de sécurité. Il faut traiter l'Afrique avec justice et d'une manière commensurable à sa taille, sa croissance économique et son poids dans le monde d'aujourd'hui.

Nous devons éviter de nous engager dans des exercices répétitifs qui, en définitive, ne font qu'exacerber nos divergences. Au contraire, nous devons nous concentrer sur ce qui peut unir et permettre de trouver un terrain d'entente plus large, pour rendre possible de nouveaux efforts de consensus. À cet égard, nous voyons un intérêt à axer les futures négociations intergouvernementales sur une base appropriée pouvant nous permettre de nous concentrer sur les principaux éléments de la réforme et de resserrer, dans la mesure du possible, le champ des différentes positions en présence.

Ma délégation félicite de nouveau le Président de l'Assemblée générale d'avoir ouvert aux membres cette voie de négociations et d'avoir mis son rôle de premier plan au service du processus intergouvernemental sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts, pour notre part, à participer activement et constructivement à ce processus.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande félicite le Président de l'Assemblée générale de s'être attelé à relever le défi de la réforme du Conseil de sécurité, dont la nécessité a été de nouveau fortement soulignée dans de nombreuses déclarations de nos dirigeants au débat général du début de la présente session.

Il ne fait guère de doute que des structures conçues dans le monde de l'après-guerre de 1945 pour une organisation intergouvernementale de 51 membres seulement ne sont plus aussi bien adaptées à l'organisation actuelle de 193 membres. C'est particulièrement vrai pour le Conseil de sécurité, dont le nombre de membres n'a augmenté qu'une seule fois au cours des 68 dernières années il y a presque 50 ans de cela, quand, comme le représentant du Portugal vient de le souligner, les Membres de l'Assemblée n'étaient qu'un peu plus de 100, soit guère plus de la moitié des Membres actuels.

Pour une raison ou une autre, en 1945, certains États très influents n'ont pas été associés aux accords initiaux de partage du pouvoir. Il est compréhensible que ces États et ceux qui sont devenus puissants dans les années qui ont suivi se formalisent d'être exclus du cercle restreint de l'organe le plus puissant de l'Organisation. Nous partageons également l'avis de nombreux petits États selon lesquels le nombre actuel de sièges non permanents et les groupes géographiques auxquels ils sont réservés ne garantissent plus ni l'équité en termes de représentation ni la possibilité d'être élu. Trop de

candidats se pressent au portillon. Un changement s'impose.

Cependant, les deux dernières décennies de débats ont montré qu'il n'existait pas de solution évidente ou facile permettant de rectifier le déficit démocratique inhérent à la composition actuelle du Conseil, et l'absence de progrès soulève inévitablement des questions sérieuses sur la question de savoir si l'Organisation sera susceptible dans un avenir prévisible de se mettre d'accord sur une quelconque réforme structurelle fondamentale du Conseil de sécurité.

De l'avis de la Nouvelle-Zélande, on ne pourra pas combler ce déficit démocratique en se contentant d'ajouter un nouveau groupe de membres permanents, même si cela pourrait être considéré comme souhaitable, ou en étendant le droit de veto à d'autres pays. On ne pourra pas non plus combler ce déficit en cherchant à maintenir le statu quo, malgré les profondes appréhensions que provoque chez certains Membres la perspective d'une augmentation du nombre des membres permanents. La Nouvelle-Zélande estime que nous ne pourrions progresser que si nous sommes disposés à explorer et même à mettre à l'épreuve des solutions qui servent les intérêts de l'ensemble des Membres et non de quelques-uns.

C'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'elle était favorable à une solution intermédiaire qui offrirait aux Membres les plus puissants de l'Assemblée la perspective d'un siège au Conseil de sécurité pour de plus longues périodes – y compris la possibilité d'une réélection immédiate – et augmenterait en même temps le nombre de sièges réservés aux mandats de deux ans, permettant ainsi que les petits États ne soient pas tenus en marge du Conseil.

Même si nous sommes certainement disposés à étudier d'autres idées, nous pensons qu'une solution intermédiaire de cette nature est plus susceptible d'obtenir l'appui des deux tiers des Membres lors d'un vote à l'Assemblée générale et d'être ratifiée par cette même majorité, ce qui est, en vertu de la Charte, un critère essentiel qu'oublie parfois ceux qui cherchent à supputer les votes allant à telle ou telle position.

Le présent débat porte principalement sur la taille, les catégories de membres, la représentation régionale, les méthodes de travail et le recours au droit de veto dans un Conseil de sécurité élargi et réformé. Or, nous devons nous rappeler que ces questions ne constituent qu'une partie de la question plus vaste de la réforme

globale du Conseil de sécurité. Tout aussi importante est la question de l'amélioration des méthodes de travail actuelles du Conseil, et c'est un changement qui devrait être réalisable, même à court terme.

Nous estimons que cette question est distincte de celle de la réforme structurelle. Comme l'a indiqué le Premier Ministre néo-zélandais devant l'Assemblée en septembre dernier,

« Les problèmes sont devenus systémiques et ont trait autant à la composition qu'aux processus formels et informels du Conseil » (A/68/PV.14, p. 10).

Les considérations d'efficacité et de *realpolitik* ne justifient pas qu'on refuse aux membres élus le droit d'être entendus dans le cadre des décisions du Conseil.

Voilà pourquoi nous exhortons les membres permanents à examiner attentivement la façon dont ils travaillent. Ils pourraient sensiblement contribuer à apaiser les inquiétudes quant à la légitimité des décisions du Conseil s'ils étaient plus ouverts et réceptifs aux points de vue de l'ensemble des Membres et s'ils traitaient davantage les membres élus du Conseil, dont les voix sont nécessaires pour toute décision officielle du Conseil, comme des partenaires. À cet égard, nous saluons tout particulièrement la proposition de la délégation française en faveur d'une restriction volontaire ou d'un code de conduite s'agissant de l'utilisation du droit de veto (voir A/68/PV.46).

Nous attendons avec intérêt d'examiner ces questions, ainsi que d'autres, au cours des négociations que nous mènerons, et souhaitons plein succès au Président dans cette entreprise.

M. Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2).

L'Irlande se félicite vivement de l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale de relancer la recherche d'une solution juste et efficace à la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous avons confiance dans le groupe consultatif qui a été nommé, et attendons avec intérêt de voir les résultats du travail qu'il a entrepris en vue d'identifier les options possibles

et d'asseoir une base sur laquelle les négociations intergouvernementales pourront reprendre.

Tout le monde reconnaît, et ce depuis des années, que le Conseil de sécurité a besoin d'une refonte totale. Sa composition est en décalage sérieux avec les réalités géopolitiques du monde actuel. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus ouvert, plus efficace, plus transparent et plus responsable de ses actions. Nous devons par ailleurs nous extirper des blocages que peuvent engendrer ses propres procédures. Le droit de veto conféré aux cinq membres permanents peut parfois conduire à la paralysie, compromettant ainsi la capacité du Conseil à répondre efficacement aux grands défis mondiaux qui relèvent de sa compétence.

Un grand nombre de lacunes présentes dans la structure et les procédures du Conseil de sécurité doivent être comblées. Tant que nous ne parviendrons pas à convenir d'un important programme de réforme, nous ne ferons que perpétuer une situation profondément insatisfaisante. Alors que les défis mondiaux et régionaux se multiplient et que l'ordre du jour du Conseil ne cesse de s'élargir, les faiblesses de cet organe sont visibles, et son autorité et sa crédibilité en souffrent.

Nous devons nous efforcer de manière concertée à faire passer les négociations sur la réforme du Conseil à une phase plus concrète et plus opérationnelle. Il est temps de concentrer les esprits sur une base concise à partir de laquelle nous pourrions prendre les décisions qui sont désormais urgentes. Il importe en outre que nous nous fixions un calendrier précis pour ce travail. Nous devons songer à organiser une réunion politique de haut niveau permettant de prendre les décisions clés au cours de la présente session de l'Assemblée générale. C'est pour toutes ces raisons que l'Irlande appuie fermement l'initiative prise à point nommé par le Président de l'Assemblée générale.

À notre avis, les cinq éléments de la réforme décrits dans la décision 62/577 sont les parties interdépendantes d'un tout. Le succès dépend de l'accord obtenu dans les cinq domaines. C'est cela qui, selon nous, permettra de parvenir à un compromis et de faciliter la conclusion d'un accord global – et non pas de l'entraver.

Comment le futur Conseil sera-t-il composé? Nous reconnaissons le mérite considérable des différents modèles de réforme qui ont été présentés jusqu'à présent. Tous tentent de relever le défi consistant à modifier la composition, en vue d'en corriger les anomalies et les problèmes de sous-représentation, qui sont largement

reconnus. La sous-représentation de l'Afrique est sans doute l'injustice la plus flagrante. Il y a toutefois un désaccord sur la meilleure voie à suivre. Aucun des modèles proposés jusqu'ici ne recueille de soutien massif. L'on pourrait même soutenir que l'impasse à laquelle tout cela a conduit nuit en réalité à l'instance même que nous cherchons à améliorer.

Ma délégation estime que, quel que soit le modèle de réforme choisi, il doit pouvoir recueillir un très large appui de la part des États Membres. Nous devons réformer le Conseil de sécurité de la manière appropriée. Nous devons veiller à ce que toutes les nouvelles dispositions que nous adoptons soient majoritairement acceptées dans le but de renforcer la légitimité démocratique du Conseil, de rétablir son autorité et d'améliorer son efficacité. Cela implique un compromis et la recherche d'un terrain d'entente. Nous devons être disposés à envisager d'autres options qui conserveraient les éléments clés des principaux modèles proposés, tout en cherchant à établir des liens entre eux.

Il y a désaccord sur la question des sièges permanents supplémentaires, les deux camps défendant avec vigueur leurs positions. Si nous voulons obtenir un accord qui recueille le soutien le plus large possible et qui soit donc solide et durable, des démarches novatrices seront nécessaires afin de répondre aux revendications de sièges permanents émanant d'un certain nombre de pays et de régions. L'Irlande souhaite également que les modifications apportées ne réduisent en rien les possibilités offertes aux petits États de siéger au Conseil à intervalles réguliers.

Concernant un autre aspect du débat, l'Irlande estime que le droit de veto conféré aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité est un anachronisme dans le monde actuel. La meilleure solution serait selon nous de le supprimer. Si ce n'est pas possible, nous voyons d'un très bon œil la proposition du représentant de la France selon laquelle les cinq membres permanents renonceraient volontairement à leur droit de veto lorsque le Conseil examine des cas d'atrocités de masse (voir A/68/PV.46). Nous espérons, en fait, que les cinq membres permanents acceptent également de renoncer à ce droit lorsqu'ils traitent d'autres questions, telles que des violations flagrantes des droits de l'homme ou des violations du droit international humanitaire.

Pour finir, un Conseil de sécurité rééquilibré, avec une vision différente du droit de veto, permettrait selon nous d'améliorer considérablement l'efficacité du

Conseil de sécurité et de l'adapter aux besoins du XXI^e siècle.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président d'avoir organisé ce débat et appuyons les efforts visant à entamer des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Représentant permanent de la République populaire de Chine d'avoir présenté le rapport sur les activités du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013 (A/68/2).

Cuba s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46).

L'Assemblée générale se consacre à l'examen de cette question depuis 20 ans – toutes ces années ayant permis de manière significative et indispensable d'expliquer les positions des pays et de mieux faire comprendre l'urgence de la réforme du Conseil de sécurité. Il est difficile de maintenir le statu quo près de sept décennies après la fondation de l'Organisation des Nations Unies, étant donné l'énorme évolution politique et socioéconomique qu'a traversé l'histoire de l'humanité pendant cette période, en particulier ces 20 dernières années.

M^{me} Picco (Monaco), Vice-Présidente, assume la présidence.

Cuba réaffirme la nécessité d'ouvrir de véritables négociations sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de faire de cet organe principal de l'ONU une instance démocratique, transparente et représentative, au sein de laquelle les 193 États Membres de l'ONU se sentiraient véritablement représentés et reconnaîtraient ainsi la pleine légitimité de la disposition de l'Article 24 de la Charte, qui confère au Conseil la responsabilité d'agir en leur nom à tous.

En tant qu'États Membres, nous devons aussi honorer le mandat établi par l'Assemblée générale dans diverses résolutions, qui demande d'entamer sans tarder des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Les cycles antérieurs de discussions et les documents contenant les propositions soumises par les délégations confirment qu'une nette majorité des États Membres appuient les positions suivantes, pour n'en citer que quelques-unes.

Premièrement, l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories des membres permanents et des membres non permanents

est appuyé par la majorité des États Membres. Deuxièmement, il est nécessaire d'éliminer le droit de veto et de mettre immédiatement en œuvre des mécanismes en limitant au maximum l'utilisation. Troisièmement, il convient de réformer en profondeur les méthodes de travail du Conseil pour que son fonctionnement soit celui d'un organe transparent, démocratique et représentatif. Quatrièmement et enfin, il faut que la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale soit équilibrée et efficace, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Cuba est prête à entreprendre sans plus tarder les négociations qu'exige ce processus et convient avec la majorité des délégations qu'il faut tenir compte de toutes les propositions formulées pendant les délibérations du groupe intergouvernemental. Bien que les positions de Cuba soient archi-connues, je me permets de les réitérer dans l'intérêt du nouveau cycle de discussions, et en rapport avec les éléments contenus dans la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 22 octobre.

Cuba n'est pas favorable à la création de nouvelles catégories de membres. En effet, plutôt que favoriser un meilleur fonctionnement du Conseil, cela pourrait accentuer encore davantage les différences existantes et ajouter à la division au sein de cet organe. Les nouveaux membres d'un Conseil élargi, qu'ils soient permanents ou non permanents, devront être dotés exactement des mêmes devoirs et prérogatives que les membres actuels du Conseil, droit de veto compris. Cuba ne s'opposerait pas à ce que les membres non permanents soient immédiatement rééligibles.

En ce qui concerne le droit de veto, les vues de Cuba sont bien connues sur ce qu'elle considère comme un privilège antidémocratique et anachronique, tout comme sa ferme conviction qu'il doit être éliminé. Cela étant, puisqu'il ne serait pas réaliste, en l'état actuel des choses, d'espérer que cela ait lieu ne serait pas réaliste, nous considérons que, dans un premier temps, l'utilisation du veto doit être limité aux décisions adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Cuba est favorable à un important élargissement de la composition du Conseil de sécurité. Un Conseil élargi devrait compter 25 ou 26 membres. L'élargissement doit avoir lieu dans les deux catégories de membres et, pour l'essentiel, porter sur les pays en développement, sur la base des propositions formulées par le Mouvement des pays non alignés. L'objectif ne peut être d'élargir pour élargir mais de remédier à l'injustifiable

sous-représentation des pays en développement au Conseil de sécurité.

La réforme devra également comporter nécessairement une réforme des méthodes de travail du Conseil. Nous sommes partisans d'un Conseil de sécurité transparent, dans lequel les réunions à huis clos sont l'exception plutôt que la règle. Nous aspirons à un Conseil qui s'occupe des questions qui relèvent de ses prérogatives, et qui n'empiète pas sur les mandats des autres organes. Nous voulons un Conseil qui tienne véritablement compte des opinions des États Membres de l'Organisation avant d'adopter ses décisions, et qui permette aux États qui n'en sont pas membres d'avoir véritablement accès à ses travaux.

Pour terminer, je réaffirme l'opinion de Cuba, à savoir que la réforme du Conseil de sécurité est un élément central de la réforme de l'ONU. On ne pourra parler de véritable réforme de cette Organisation tant que n'aura pas eu lieu une réforme permettant de garantir qu'il agit au nom des intérêts de tous les États Membres, auxquels, selon la Charte, il est tenu de rendre des comptes.

M. Sarkowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Le débat général de cette année a prouvé que la question d'un Conseil de sécurité performant et réactif était l'une des principales préoccupations des États Membres. Le Président polonais, M. Bronisław Komorowski, a exprimé, dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/68/PV.9), l'appui énergique de la Pologne à une réforme du Conseil de sécurité permettant d'en renforcer l'autorité et de le rendre plus légitime et plus efficace. Nous pensons que le moment est venu de sortir de l'ornière dans laquelle s'enlise le processus de réforme.

La Pologne considère que l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du travail du Conseil, ainsi que son élargissement, sont les questions centrales du processus complexe qui conduira à la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme doit reposer sur l'hypothèse qu'être membre du Conseil n'octroie pas uniquement des privilèges mais engendre également, et surtout, des responsabilités accrues. Tous les membres du Conseil de sécurité se voient confier la tâche extrêmement importante de défendre et de garantir les valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations Unies.

La réforme du Conseil de sécurité est indispensable car ni la composition actuelle du Conseil ni ses méthodes de travail ne lui permettent de relever

les défis du monde contemporain. La contribution des États Membres à l'Organisation doit être prise en considération dans tout effort de modification de la composition du Conseil de sécurité. À cet égard, le respect des obligations financières et la participation aux opérations de maintien de la paix sont d'une importance cruciale. La réforme est essentielle, mais elle doit être mise en œuvre sans affaiblir l'efficacité du Conseil.

En outre, l'élargissement du Conseil doit viser à assurer une représentation équilibrée de tous les groupes régionaux. Dans ce contexte, la Pologne appuie une réforme prévoyant un siège non permanent supplémentaire pour les États d'Europe orientale, Groupe qui, dans les dernières décennies, a connu une croissance considérable, passant de 9 à 23 Membres.

Nous avons toujours appuyé les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité afin de renforcer la transparence de son action. Le Conseil de sécurité doit continuer d'intensifier sa coopération avec les organisations régionales, les pays qui fournissent des contingents, le Secrétariat et le système des Nations Unies tout entier. Nous sommes favorables à ce que les États non membres et les pays directement touchés par une situation de conflit participent plus activement au travail du Conseil de sécurité, notamment pendant le processus d'élaboration des résolutions, des déclarations présidentielles et des déclarations à la presse. Pour une véritable amélioration du fonctionnement du Conseil, il faudrait également prévoir des consultations plus étroites avec la société civile. Nous espérons que le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence nouvellement créé apportera une contribution notable aux débats sur les méthodes de travail du Conseil.

Nous prenons note de la décision récente du Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, d'établir un groupe consultatif sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, et d'organiser cette année le débat sur cette question plus tôt que lors des sessions précédentes. Nous pensons que ces mesures pourront contribuer à accélérer les négociations. Cependant, si de nouveaux efforts de revitalisation du débat sont de la plus grande importance, il est tout aussi important d'éviter toute polarisation néfaste des positions.

M^{me} Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : À l'occasion du présent débat commun sur ces deux points de l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le Président du

Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Liu Jieyi, de nous avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), et remercier les États-Unis d'en avoir rédigé l'introduction. Je remercie également le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué ce débat opportun et très utile.

D'emblée, je tiens à ce qu'il soit pris acte de l'appui de ma délégation aux efforts du Président de l'Assemblée générale pour relancer le processus de consultation sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes très heureux de sa décision de reconduire dans ses fonctions à la tête des négociations intergouvernementales le Représentant permanent de l'Afghanistan, S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, que nous félicitons chaleureusement.

Sa reconduction est un gage de continuité; elle permet de préserver la nécessaire mémoire institutionnelle du travail qui se fait actuellement et traduit une reconnaissance et une confiance dans la compétence, le dévouement, la patience et l'impartialité dont a fait preuve l'Ambassadeur Tanin au cours des deux dernières années. Nous saluons aussi l'initiative du Président de l'Assemblée générale de créer un groupe consultatif destiné à faciliter la reprise des négociations intergouvernementales durant la présente session. Nous espérons que le groupe coopèrera pleinement avec l'Ambassadeur Tanin afin que le processus avance de façon efficace. Je saisis cette occasion pour féliciter tous les collègues qui ont pris part à cette nouvelle phase du processus, en les assurant du plein appui de ma délégation et de sa volonté de contribuer aux progrès des travaux de la présente session. Nous apprécions pleinement et à leur juste valeur les détails précis que nous a fournis à l'ouverture du débat le Président de l'Assemblée générale sur la logique ayant présidé à la création du groupe et à son mandat.

Tandis que nous cherchons à adopter des mesures concrètes et réalisables pour réformer le Conseil de sécurité avant le Sommet de 2015, nous sommes favorables à l'accélération des délibérations, notamment grâce à la contribution du groupe consultatif. Le moment est venu d'entamer les négociations sur un projet de texte concis.

Nous avons eu un aperçu de ce qui nous attend durant la prochaine phase dans le cadre du tout dernier débat public du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail du Conseil (voir S/PV.7052), où il a été largement admis que des progrès ont été faits, même si certains intervenants ont estimé qu'ils étaient lents et tortueux.

Néanmoins, en termes de transparence et de responsabilité, certains progrès ont été enregistrés grâce, entre autres, aux débats publics, aux séances d'informations du Président avec les États non membres, aux séances de synthèse et tours d'horizon, et grâce à un meilleur accès du public à l'information. Puisque tous ces progrès ont été faits, il nous faut les préserver pour qu'ils deviennent la règle, non l'exception.

Nous devons être ambitieux mais réalistes. C'est pourquoi, à notre avis, les cinq questions clefs à l'examen doivent être abordées indépendamment les unes des autres, au rythme se prêtant à chacune. Sur ces cinq questions, la question de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité est sans aucun doute la moins controversée et celle qui nous permet un tant soit peu de progresser encore davantage. À cet égard, la Roumanie trouve particulièrement intéressantes les différentes propositions formulées concrètement, en particulier celles qu'a faites dernièrement le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Dans la plupart des déclarations des pays sur la réforme du Conseil de sécurité en particulier, et sur la réforme du système des Nations Unies en général, 2015 est l'échéance à laquelle il faudra mettre en œuvre ces réformes. La Roumanie est tout naturellement d'avis que nous accusons un grand retard par rapport aux engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005 pour rendre le Conseil, qui est un organe unique, plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, et en renforcer ainsi l'efficacité et la légitimité et faciliter la mise en œuvre de ses décisions. Nous pensons par conséquent que nous nous trouvons à un tournant et qu'il est essentiel de prendre à temps des décisions de façon consensuelle et collective.

Le Président de l'Assemblée générale a vu juste lorsqu'il a prévu que les débats actuels ne seraient pour les États Membres qu'une énième occasion de plus de réaffirmer leurs positions nationales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais par conséquent énoncer brièvement les principaux objectifs que recherche la Roumanie dans le cadre de ce processus.

Nous défendons fermement un élargissement de la représentation du Groupe des États d'Europe orientale et l'octroi d'au moins un siège supplémentaire à ce Groupe dans la future configuration du Conseil de sécurité. Nous appuyons un élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres permanents et non permanents, et ce, dans des limites raisonnables,

soit jusqu'à 25 membres. Nous considérons que tout amendement apporté au droit de veto devrait se fonder sur un consensus des membres permanents actuels, compte tenu de la nécessité d'une action rapide du Conseil, d'une participation plus poussée de sa part à la prévention des conflits et de l'impératif d'efficacité. Nous sommes tout à fait d'accord avec la revendication des Groupes des États d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine d'une meilleure représentation au Conseil de sécurité.

Parallèlement, le Président de l'Assemblée générale nous a invités à saisir cette occasion d'identifier la direction à prendre afin de trouver un terrain d'entente. Voilà pourquoi je tiens à redire que mon pays préfère largement un véritable processus de négociation intergouvernemental fondé sur un document concis. Nous attendons avec intérêt la contribution du groupe consultatif et la réunion du 15 novembre que présidera l'Ambassadeur Tanin. La Roumanie espère sincèrement que nous allons entrer dans une nouvelle phase du processus caractérisée par l'inclusion, la transparence, la prévisibilité et une forte volonté politique, une phase qui intégrera toutes les idées intéressantes avancées jusqu'à présent ainsi que celles qui continueront sans nul doute de se faire jour.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, nous voudrions nous associer aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du groupe L.69 (voir A/68/PV.46). Lorsque le Président de la République sud-africaine, M. Jacob Zuma, a pris la parole à l'Assemblée générale le 24 septembre 2013, voici ce qu'il a dit au sujet de la réforme du Conseil de sécurité :

« Je voudrais par conséquent dire une nouvelle fois combien nous sommes préoccupés de voir que le Conseil de sécurité, près de 70 ans après sa création, reste non démocratique, non représentatif et injuste envers les pays en développement et les petits États, et exclut la majeure partie des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui composent la majorité à l'Assemblée générale. Nous ne pouvons dépendre indéfiniment de la volonté d'une minorité non représentative sur des questions aussi importantes que la paix et la sécurité internationales.

On a beaucoup parlé de la nécessité de réformer, mais peu agi. Nous voudrions aujourd'hui lancer le défi suivant à l'Assemblée générale : fixons-nous pour objectif de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 avec un

Conseil de sécurité réformé, plus démocratique, plus représentatif et sans exclusive! » (A/68/PV.5, p. 55).

Nous nous réjouissons du fait qu'un certain nombre d'États Membres ont décidé de relever ce défi et que de plus en plus de voix se joignent à l'appel à célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation en 2015 avec un Conseil réformé. La nécessité de la réforme du Conseil de sécurité est d'autant plus urgente que le Conseil est incapable de répondre efficacement aux situations de crise nouvelles comme à celles qui se perpétuent, ce qui ne peut qu'amener à se demander si le Conseil, dans sa composition actuelle, est en mesure d'assumer la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, on a beaucoup parlé de la nécessité de réformer, mais peu agi. C'est pourquoi nous saluons l'engagement pris par M. John Ashe d'accorder la priorité à la question durant son mandat de Président de l'Assemblée générale. Nous exprimons notre plein appui au Président et saluons le rôle de premier plan qu'il joue pour inspirer un sentiment d'urgence dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental et lui redonner la dynamique si nécessaire. Dans son discours d'investiture du 14 juin, après son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (voir A/67/PV.87), il a pris l'engagement de faire avancer le processus de réforme de tous les organes principaux des Nations Unies. Nous savons maintenant qu'en prenant cet engagement, il s'était inspiré des engagements pris au Sommet mondial de 2005.

Tandis que le programme de réforme couvre tout le spectre de la gouvernance mondiale, il est devenu nécessaire, pour les raisons mentionnées, que la réforme du Conseil de sécurité soit traitée à titre prioritaire. Nous saluons le rôle moteur joué par le Président de l'Assemblée générale sur cette importante question. L'Afrique du Sud considère en effet que la réforme du Conseil de sécurité constitue un maillon essentiel de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies visant à lui permettre d'être mieux outillée pour relever les défis actuels et futurs, ce qui requiert une action collective par le biais du système de gouvernance multilatéral, tel que prévu par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005. Il est donc essentiel que nous agissions avec la même détermination pour réformer d'urgence le Conseil de sécurité.

Nous savons tous que pendant des années le dialogue ouvert sur la réforme du Conseil de sécurité n'a

pas abouti à grand-chose en termes de résultats concrets. C'est donc à nous qu'il incombe, sous la direction du Président de l'Assemblée générale, de revitaliser le processus de négociations intergouvernementales. Le moment est venu de passer à des négociations fondées sur un texte, outil ayant fait ses preuves aux Nations Unies comme moyen de nous permettre d'atteindre notre objectif. Se contenter de moins reviendrait, à notre avis, à laisser l'Organisation des Nations Unies s'enlisée dans une ère révolue, alors que les défis du maintien de la paix et de la sécurité dépassent les capacités qu'ont les Nations Unies de les relever efficacement. C'est pourquoi nous appuyons toute initiative visant à sortir le processus de l'impasse et à aboutir à des résultats concrets, et nous sommes persuadés que le groupe consultatif désigné par le Président de l'Assemblée générale sera à la hauteur de la tâche.

Nous préférierions que des négociations fondées sur un texte commencent le 15 novembre. Nous constatons que cette approche réaliste pourrait donner une impulsion au processus de réforme, de manière ouverte et transparente. Le projet de texte doit refléter les aspirations de la très grande majorité des États Membres de l'ONU, qui souhaitent que la réforme soit menée sans tarder, et il doit notamment porter sur l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

Nous approchons rapidement de l'année 2015, qui marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et l'achèvement de la décennie qui a suivi le Sommet mondial de 2005, durant lequel nos chefs d'État et de gouvernement nous ont chargés de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Ma délégation estime qu'il est à notre portée de réformer le Conseil de sécurité à temps pour célébrer cet anniversaire historique. Le monde a évolué depuis 1945, et le nombre de Membres de l'ONU a quadruplé. Le seul organe qui est resté inchangé depuis sept décennies est le Conseil de sécurité, et cette situation est insoutenable. Il est ironique que les pays qui se considèrent comme des chefs de file du monde libre et des bastions de démocratie n'éprouvent aucune difficulté à siéger au sein d'un organe non démocratique, archaïque et non représentatif.

Plus nous nous attachons à la rhétorique et moins nous nous mettons à négocier une réforme véritable, plus il sera difficile d'empêcher que le statu quo continue de favoriser les pays privilégiés par les règlements institués au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les Africains n'acceptent pas l'idée qu'il

convient de maintenir le statu quo alors que 70 % de la charge de travail du Conseil de sécurité concerne l'Afrique. En conséquence, nous appelons toutes les forces progressistes et les pays qui partagent les mêmes idées à commencer de réfléchir à l'élaboration d'un document-cadre couvrant les cinq domaines convenus. Ce document-cadre s'inspirerait du troisième projet de texte révisé élaboré par le facilitateur il y a quelques mois. Sur la base des déclarations prononcées depuis le début des négociations intergouvernementales par les États Membres et des observations faites par le facilitateur il y a un an et demi, il est clair qu'une majorité écrasante des États Membres de l'ONU aimeraient que le Conseil de sécurité soit réformé en profondeur et que le nombre de ses membres augmente dans les deux catégories.

Nous tenons à nous montrer clairs sur un point. La Charte est sans aucune ambiguïté s'agissant du nombre de voix nécessaires pour l'amender, et nous ne souhaitons donc pas que l'on nous fasse croire que la réforme est possible uniquement sur la base du consensus. La réalité est que ceux qui s'opposent à l'élan en faveur d'un examen et d'une réforme approfondis savent très bien qu'ils sont minoritaires et qu'ils vont contre le cours de l'histoire. Ils continuent d'utiliser toutes les ruses possibles pour retarder et enrayer le processus afin de le paralyser.

En conclusion, l'Afrique du Sud estime qu'il est temps d'engager des négociations fondées sur un texte. Cela ne sera possible que si tous les pays qui veulent que la réforme soit menée sans tarder s'unissent et appuient le facilitateur, l'Ambassadeur Tanin. Il ne faut pas que la réunion du 15 novembre se transforme en énième exercice rhétorique. Elle doit au contraire porter sur le texte qui est supposé servir de base aux négociations. Nous connaissons désormais nos positions mutuelles en ce qui concerne la réforme. Nous devons maintenant tirer de ces positions un texte d'ensemble, comme l'a fait le facilitateur lorsqu'il a élaboré son troisième projet de texte. Si l'Assemblée générale ne parvient pas à adopter une résolution cadre en 2015, le Conseil risque de perdre sa pertinence, sa légitimité et sa responsabilité.

Enfin, nous avons noté que la plupart des États Membres appuient la demande légitime des Africains d'être représentés dans la catégorie des membres permanents. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que cet appui proclamé ne se traduit pas par un appui concret en vue d'engager rapidement la réforme. Il est exagéré de penser que la réforme ne bénéficierait qu'à l'Afrique. En conséquence, l'appui doit être

déclaré dans le contexte général de la réforme globale; autrement, cet appui n'a pas de contenu véritable.

M^{me} Lalić Smajević (Serbie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance pour aborder l'une des plus importantes questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Nous apprécions donc sa volonté de faire avancer le processus. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le représentant de l'Afghanistan de sa reconduction à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous associons par ailleurs aux orateurs précédents pour remercier la Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) à l'Assemblée générale et les États-Unis d'Amérique d'en avoir préparé l'introduction.

En premier lieu, je tiens à souligner que la République de Serbie est fermement attachée au multilatéralisme dans les relations internationales et qu'elle est convaincue que l'ONU joue un rôle crucial et irremplaçable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion des valeurs démocratiques universelles, des droits de l'homme et du développement.

Mon pays est un fervent partisan de la réforme et de la revitalisation du système des Nations Unies en vue de l'adapter aux réalités contemporaines et de le rationaliser pour qu'il reflète de manière plus réaliste les relations politiques et économiques au XXI^e siècle. Le moteur et le cadre politique de ce processus a été créé par les dirigeants mondiaux durant le Sommet mondial de 2005, dont le Document final exprime le souhait que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder car

« c'est un élément central de la réforme générale de l'Organisation... afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre. » (*résolution 60/1, par. 153*)

À ce propos, je rappelle qu'il y a plus de cinq ans, le processus de négociations en cours a été créé par la décision 62/557, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus. Ce processus permet depuis aux États Membres de débattre de l'avenir du Conseil de sécurité. Toutefois, la rapidité des changements qui se produisent à l'extérieur de cette salle dépasse de plus en plus le rythme des réformes sur lesquelles nous parvenons à nous mettre d'accord. Il importe donc d'accélérer le processus de négociations intergouvernementales

en cours durant cette session, conformément à la décision 67/561 du 29 août.

Pour accélérer ce processus, nous devons déployer tous les efforts possibles afin de parvenir à un compromis et de créer une base commune acceptable pour la majorité des Membres de l'Organisation. Dans le cadre des négociations futures, nous devons partir du principe que les États Membres s'accordent sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, conformément aux conclusions du Sommet mondial de 2005. Il faut redoubler d'efforts pour surmonter les divergences existantes et garantir une plus grande convergence sur tous les aspects de la réforme, mais également sur toutes les propositions des États Membres et tous les modèles qu'ils ont suggérés. Nous estimons que le caractère sensible et complexe de la question ne doit pas nous empêcher de travailler dur, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture et de transparence. Dans ce contexte, la République de Serbie appuiera tous les pays qui œuvrent à une réforme reflétant de manière réaliste la situation au niveau mondial.

Selon nous, l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité doit être basée sur un consensus aussi large que possible entre les États Membres. Dans le même temps, il faut veiller à ce que tous les groupes régionaux soient correctement représentés au sein de cet organe. Dans ce contexte, nous aimerions que la possibilité de créer un nouveau siège attribué aux États d'Europe de l'Est fasse l'objet d'un débat sérieux durant la prochaine phase des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, car le nombre de pays dans la région a augmenté.

Il est essentiel de maintenir la confiance de l'ensemble des États Membres dans le processus afin qu'il puisse se poursuivre de manière constructive. L'aboutissement d'une réforme globale de l'Organisation qui prenne en compte les intérêts de tous les États Membres et englobe les cinq questions clefs énoncées dans la décision 62/557 exigera de faire preuve d'une plus grande souplesse, de compréhension mutuelle et de l'audace politique nécessaire pour parvenir à un compromis.

Enfin, nous espérons toujours que nous trouverons le courage et la sagesse nécessaires pour faire avancer les négociations durant la période à venir. Cela renforcerait le statut de l'Assemblée générale en tant que centre de l'harmonisation de l'action des États et permettrait ainsi de poursuivre les efforts déployés

par plusieurs générations pour garantir la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde.

La République de Serbie continuera de dialoguer de manière constructive et de travailler en coopération étroite avec les autres États Membres en vue de réaliser les principaux objectifs de la réforme du Conseil de sécurité.

M^{me} Namgyel (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de prendre part au débat consacré au point 123 de l'ordre du jour, un point important intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». Ma délégation s'associe pleinement aux vues exprimées par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du groupe L.69 (voir A/68/PV.46).

Ma délégation se félicite qu'une question aussi pressante fasse l'objet de l'attention nécessaire sous la direction avisée du Président de l'Assemblée générale. À cet égard, nous saluons la reconduction de l'Ambassadeur Tanin dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales. Ma délégation tient à lui souhaiter plein succès pour donner une impulsion à ce processus et à l'assurer de notre entière coopération.

Les négociations intergouvernementales menées sous la présidence de l'Ambassadeur Tanin ont fait des progrès louables, et il est maintenant indispensable de faire avancer ce processus sur la base de négociations s'appuyant sur un texte. À cet effet, nous saluons l'initiative opportune du Président de mettre en place un groupe consultatif chargé de l'aider et de lui faire des propositions afin de faciliter, sans tarder, le déroulement des négociations intergouvernementales. Si le groupe consultatif veut commencer ses travaux sous d'heureux auspices, son projet de texte doit faire mention de la volonté d'une majorité écrasante d'États Membres de l'ONU de réformer sans tarder le Conseil de sécurité, une réforme qui passe notamment par l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents.

La réforme du Conseil de sécurité suscite un vif intérêt et les dirigeants et représentants de la quasi-totalité des pays, qu'ils soient ou non représentés dans cette salle, la préconisent. Cela montre que la majorité écrasante des États Membres est unanimement convaincue qu'il est grand temps d'apporter des changements. Les positions de chaque groupe, et peut-être même de chaque État Membre, ont maintenant

été bien présentées durant les huit derniers cycles de négociations intergouvernementales. Il faut accélérer les efforts de réforme, en prenant en considération les vues les plus conciliantes, ouvertes et judicieuses si nous voulons que l'ONU s'adapte aux nouvelles réalités et conserve sa pertinence et sa crédibilité.

L'ONU aura 70 ans en 2015. Cela fera également 10 ans que les chefs d'État et de gouvernement nous ont demandé, lors du Sommet mondial de 2005, de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Nous ne pouvons certainement pas et ne devons pas nous permettre de n'obtenir aucun résultat concret pour une telle échéance historique.

Avant de terminer, je voudrais également me joindre à d'autres délégations pour exprimer officiellement nos remerciements à S. E. le Représentant permanent de la Chine pour le rapport annuel complet des travaux du Conseil de sécurité (A/68/2), ainsi qu'à la délégation des États-Unis pour avoir préparé l'introduction du rapport.

M^{me} Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance plénière, consacrée au point 123 de l'ordre du jour concernant la réforme du Conseil de sécurité.

Les Îles Salomon s'associent à la déclaration faite par le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du Groupe L.69 (voir A/68/PV.46), ainsi qu'à la déclaration faite cet après-midi par le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Une réforme du Conseil demeure un élément essentiel et intégral de notre effort global visant à réformer le système multilatéral. Nous n'y sommes toutefois pas parvenus pendant les 15 dernières années au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, avant de nous engager dans des négociations intergouvernementales, il y a cinq ans. De très nombreuses idées ont été recueillies au fil des ans.

À cet égard, les Îles Salomon remercient le Président de l'Assemblée générale de porter un regard neuf sur l'état d'avancement des négociations. Ma délégation se joint à celles qui ont pris la parole avant moi et se sont félicitées que l'Ambassadeur Tanin ait

été reconduit à la tête du processus de négociations intergouvernementales. Il est avec nous depuis le début. Une fois de plus, comme toujours, ma délégation saisit cette occasion pour assurer l'Ambassadeur Tanin de l'appui et de la coopération des Îles Salomon pour la suite.

Les travaux du processus de négociations intergouvernementales s'appuient sur la Charte des Nations Unies, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), les articles pertinents du Règlement intérieur et la pratique passée. La décision 62/557 identifie cinq grandes questions. Nous disposons évidemment d'un document rassemblant toutes nos positions; il doit maintenant être réorganisé afin d'en faire un texte négociable.

Ma délégation voudrait saluer l'approche directe du Président qui a décidé de créer un groupe consultatif composé d'ambassadeurs chargés d'aider son bureau. Cette initiative donnera un nouveau souffle à notre processus de négociations intergouvernementales, qui est dans l'impasse. Nous félicitons les ambassadeurs de leur nomination et nous nous réjouissons de travailler avec eux. Nous voudrions qu'ils établissent un texte de négociation simplifié basé sur les suggestions faites par les États Membres. Une fois que ce sera fait, ils auront rassemblé toutes nos réflexions dans un seul texte qui nous permettra de prendre des décisions collectives sur des éléments négociables qui recueillent déjà un large consensus. Les résultats de leurs travaux devront toujours être inspirés par les États Membres et enrichir les négociations intergouvernementales qui vont reprendre. Nous affirmons clairement que nous ne sommes pas en train de créer une nouvelle voie de négociation.

Nous vivons et agissons dans un monde qui évolue rapidement. Nous observons déjà une très grande intégration dans certaines régions représentées à l'ONU qui ont déjà élaboré une politique étrangère commune. Cela doit être pris en considération dans tout programme de réforme. Nous devons également éviter de nous engager dans les négociations en imposant des conditions qui enferment ce processus dans un carcan. Nous appelons tous les Membres à prendre part aux négociations dans le but de renforcer le rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de veiller à ce qu'un changement structurel soit apporté au Conseil.

Je vais maintenant présenter la position des Îles Salomon sur les cinq éléments de la réforme du Conseil

de sécurité tels qu'ils ont été établis ou réaffirmés au fil des ans : les questions du veto, de la représentation régionale, de la composition d'un Conseil élargi, des relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, et des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Sur ces cinq éléments négociables, nous constatons que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité est l'objectif le moins difficile à atteindre, car il n'exige aucune modification à la Charte des Nations Unies et bénéficie déjà du plus large appui possible de tous.

Je vais être audacieuse et proposer au Président de bien vouloir envisager d'élaborer un projet de résolution sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité qui traite de la légitimité, de l'ouverture, de la représentativité et de la transparence du Conseil. Nous pouvons faire fond sur le travail déjà réalisé par le Groupe des cinq petits États. Nous prenons note du travail accompli par le Conseil lui-même en vue d'améliorer ses méthodes de travail. Les efforts du Conseil compléteront le travail que doit accomplir l'Assemblée générale.

Concernant la question du veto, nous voudrions que le veto soit supprimé. Cependant, s'il devait être maintenu, les droits et privilèges du veto devraient être accordés à tous les nouveaux membres pour assurer que tous les membres permanents sont sur un pied d'égalité.

Le recours au droit de veto doit aller de pair avec l'amélioration des méthodes de travail qui prévoient des limites à son utilisation.

S'agissant de l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents, les Îles Salomon sont favorables à l'augmentation du nombre de membres dans les deux catégories. Nous aimerions également qu'un siège soit réservé aux petits États insulaires en développement dans la catégorie des membres non permanents.

En ce qui concerne une représentation régionale et géographique équitable pour les sièges permanents, il faut accorder une attention particulière aux régions non représentées ou sous-représentées.

Pour ce qui est des relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, nous souhaiterions qu'elles s'améliorent. Ma délégation reconnaît que le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale permet de renforcer les relations entre ces deux organes.

Nous remercions la délégation chinoise d'avoir présenté ce rapport (A/68/2) hier (voir A/68/PV.46).

Pour terminer, je voudrais indiquer qu'il nous faut un Conseil de sécurité réformé qui reflète les réalités du XXI^e siècle. Les Îles Salomon, comme tous les États du Pacifique, sont prêtes à participer aux efforts visant à réformer le Conseil. Nous espérons que des progrès seront réalisés dans le cadre de négociations menées de bonne foi, dans le respect mutuel, dans un esprit d'ouverture, dans la transparence et en associant toutes les parties.

M^{me} Philippa Jane King (Australie) (*parle en anglais*) : Madame, tout d'abord, je voudrais vous remercier de présider ce débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) et sur la réforme du Conseil de sécurité, que l'Australie préconise depuis longtemps. L'Australie se félicite de la présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Liu Jieyi, en sa qualité de Président du Conseil pour ce mois-ci. Nous remercions également la délégation des États-Unis, ainsi que d'autres membres du Conseil, pour leurs contributions à ce rapport. Nous attendons avec intérêt une discussion plus approfondie à l'Assemblée générale sur le rapport annuel dans le courant de ce mois.

Une réforme en profondeur du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. Il est donc impératif que nous réalisions des progrès dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de ce que le Président de l'Assemblée générale ait donné la priorité à cette question au cours de sa présidence. Nous nous félicitons également de sa décision de reconduire l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, à la tête des négociations intergouvernementales. Vu que l'Ambassadeur Tanin a dirigé en permanence les travaux de l'Assemblée générale sur cette question depuis 2008, le renouvellement de son mandat jouera un rôle important pour ce qui est de maintenir la continuité, l'orientation et une bonne appréciation de la complexité des questions en cours d'examen.

Nous nous félicitons également de la nomination, par le Président de l'Assemblée générale, d'un nouveau groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité, composé des Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Liechtenstein, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Saint-Marin et de la Sierra Leone. Nous avons pleine confiance dans la contribution intellectuelle

considérable et l'intégrité de ces personnes et de ce groupe. Nous appuyons cette initiative, compte tenu de la nécessité de disposer d'un Conseil fort à même de relever les défis actuels relatifs à la paix et la sécurité internationales. Nous avons une occasion inédite d'effectuer une réforme durable et efficace, et nous devons la saisir. Nous devons changer de mentalité. Nous devons en finir avec les poses avantageuses et entamer des négociations véritables et pragmatiques.

Depuis longtemps, l'Australie est favorable à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil. Cela est essentiel pour garantir un équilibre géographique plus équitable et pour renforcer la légitimité du Conseil. Ces deux facteurs sont des motifs importants qui justifient cette réforme. Comme nous l'avons déjà indiqué, tous les États Membres sont concernés par les décisions du Conseil. Le Conseil a des responsabilités universelles et examine des situations dans toutes les régions du monde, en particulier l'Afrique. Les arguments en faveur d'un siège permanent pour l'Afrique au Conseil sont clairs et convaincants.

Depuis son adhésion à l'ONU en qualité de Membre fondateur, l'Australie a également réclamé avec vigueur que l'on impose des limites à l'utilisation du droit de veto et a promu la transparence en tant qu'élément indissociable de la légitimité du Conseil de sécurité. Nous restons fermement attachés à ces principes, en particulier en ce moment où nous siégeons au Conseil de sécurité en tant que membre élu pour cette année et l'année prochaine.

Il est d'autant plus nécessaire que le Conseil s'adapte aux temps modernes, vu la complexité et l'ampleur croissantes de son ordre du jour. Pour être efficace, le Conseil de sécurité doit être plus représentatif, plus transparent et plus légitime.

L'une des principales critiques formulées à l'encontre du Conseil est que ces derniers temps, face à des crises humanitaires graves, il ne s'est pas acquitté de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité – une responsabilité qu'il exerce au nom de tous les États Membres. Beaucoup de critiques ont trait à l'impact de l'utilisation ou de la menace d'utilisation du droit de veto. À la lumière de l'expérience récente concernant la Syrie, nous estimons que la proposition de la France tendant à ce que les membres permanents renoncent volontairement à l'exercice de leur droit de veto en cas d'atrocités de masse est digne d'intérêt et mérite un examen plus approfondi. Nous devrions

discuter sérieusement des moyens de faire avancer cette proposition.

Sans préjudice d'autres aspects de la réforme du Conseil, l'Australie est favorable à ce que des efforts soient déployés sans tarder pour améliorer immédiatement et concrètement les méthodes de travail du Conseil. En tant que membre élu du Conseil, nous avons pris directement conscience de l'importance et de la nécessité d'améliorer la transparence et de renforcer le respect du principe de responsabilité dans le cadre des travaux du Conseil, et notamment d'intensifier le dialogue entre le Conseil et l'ensemble des membres de l'ONU, en particulier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police – ces pays qui mettent effectivement en œuvre les mandats du Conseil sur le terrain –, ainsi que des organes essentiels de l'ONU, tels que la Commission de consolidation de la paix, et les organisations régionales et sous-régionales.

Comme nous l'avons indiqué lors du débat public du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail tenu le 29 octobre (voir S/PV.7052), la contribution du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence mis en place en mai dernier a éclairé nos travaux en notre qualité de membre du Conseil, et nous apprécions à sa juste valeur notre collaboration avec les membres de ce groupe.

Les notes du Président du Conseil du 28 août (S/2013/515) et du 28 octobre (S/2013/630) représentent des pas importants vers le renforcement du dialogue entre le Conseil et l'ensemble des Membres, notamment les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Comme l'a dit le Président de l'Assemblée générale, les États Membres doivent maintenant examiner les moyens de donner un nouvel élan à leurs efforts afin de trouver un terrain d'entente sur cette question. Nous avons eu des discussions utiles hier et aujourd'hui. Essayons à présent de faire des progrès dignes de ce nom. Ma délégation attend avec intérêt d'entendre les vues des Membres et celles du groupe consultatif sur les moyens de faire avancer cette question. Il faudra de la flexibilité, de la coopération, des solutions originales et, par-dessus tout, une certaine volonté politique. Le fait est que nous devons faire des progrès en vue de renforcer et de moderniser le Conseil. Le Conseil et nous-mêmes sommes confrontés à des défis de taille qui ne cessent de s'accroître, et nous devons remanier cet organe pour qu'il soit capable de les relever.

M. Reetoo (Maurice) (*parle en anglais*) : Maurice s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis sur la réforme du Conseil de sécurité au nom du Groupe L.69 (voir A/68/PV.46).

Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité dure depuis trop longtemps. Au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont décidé de redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects. Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont déclaré qu'ils souhaitaient – en tant qu'élément central de la réforme générale de l'Organisation – que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre.

Maurice est convaincue qu'il faut procéder à une réforme générale de l'ONU dans le respect des principes, des objectifs et des idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous estimons que cette réforme doit favoriser plus d'équité et tenir compte des grands changements politiques et économiques que le monde a connus depuis que l'Organisation a été créée. Maurice estime également que le moment est venu d'entamer des négociations basées sur des textes dans le cadre du processus intergouvernemental.

Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de S. E. M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, en tant que Président des négociations intergouvernementales, et lui souhaitons un plein succès dans la conduite du processus. Nous soutenons également l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale de nommer un groupe consultatif pour l'aider dans ce processus important au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Maurice soutient la proposition du Groupe L.69 car nous croyons qu'elle est conforme à la position commune de l'Afrique figurant le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous croyons en l'aspiration légitime de l'Afrique à une représentation renforcée au sein du Conseil de sécurité tant dans la catégorie des membres permanents que non permanents. Nous souscrivons également à la conclusion que, tant que les membres permanents du Conseil de sécurité ont le droit de veto, les nouveaux membres permanents d'un Conseil de sécurité réformé devraient, eux aussi, avoir ce droit. Nous appuyons également sans réserve la proposition visant à ce que l'élargissement de la composition du

Conseil de sécurité inclue un siège non permanent pour les petits États insulaires en développement.

Après plus de deux décennies de débats, la communauté internationale devrait entamer des négociations réelles et significatives sur la réforme du Conseil de sécurité. Maurice estime que la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 2015 sera un tournant important, une date à laquelle nous devrions être en mesure de produire des résultats concrets sur cette question des plus urgentes. Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale, sous la direction éclairée du Président, engendra la volonté politique et l'effort collectif nécessaires pour faire avancer le processus.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de féliciter S. E. M. John Ashe, Président de l'Assemblée générale, d'avoir convoqué ce débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous remercions le Président pour sa détermination à réaliser des progrès sur cette importante question. Nous croyons fermement que, sous sa direction compétente, il sera possible d'aller de l'avant et d'obtenir des résultats concrets dans ce long processus.

Le Conseil de sécurité est l'organe principal de l'Organisation des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales. De nombreux facteurs déterminent l'efficacité du Conseil de sécurité et l'autorité qu'il exerce au sein de la communauté internationale. Le plus important est la qualité de ses décisions et sa capacité politique et pratique à les réaliser. Nous craignons que la capacité du Conseil de sécurité à prendre les décisions nécessaires soit trop souvent compromise en raison du droit de veto des membres permanents. Le Conseil de sécurité doit démontrer que les crimes atroces ne sont pas tolérés par la communauté internationale. Nous nous joignons à d'autres membres pour demander que les membres permanents du Conseil s'abstiennent d'utiliser le droit de veto dans de tels cas.

Je pense que nous convenons tous que la réforme du Conseil de sécurité est cruciale. La composition et les méthodes de travail jouent un rôle clef dans la réforme. La transparence, l'ouverture et l'intégration sont des concepts pertinents dans l'amélioration du fonctionnement du Conseil de sécurité. Nous sommes fiers d'être membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont le but est de développer et d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. La

composition du futur Conseil de sécurité est bien sûr la question principale. Les efforts visant à améliorer les méthodes de travail ne sauraient se substituer à une augmentation de la représentativité du Conseil. Compte tenu des réalités du monde d'aujourd'hui, un élargissement de la composition du Conseil de sécurité est nécessaire, tant dans la catégorie des membres permanents que non permanents, mais sans une extension du droit de veto.

Le Conseil de sécurité a besoin des grands et des petits pays. Même les plus petits pays peuvent apporter une contribution utile aux travaux du Conseil en faveur de la paix et la sécurité internationales. Toutefois, la taille n'est pas tout. Nous avons besoin d'une meilleure représentation géographique. La sous-représentation de l'Afrique est une question clef à examiner et à résoudre dans le cadre du processus de réforme.

Enfin, permettez-moi de souligner que la Finlande soutient avec force la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies garderont un esprit ouvert et seront prêts à discuter de nouvelles idées. Ce processus ne peut réussir que si nous nous concentrons sur les solutions possibles, et non sur les différends. La Finlande reste déterminée à s'engager activement et de manière constructive afin de faire avancer la réforme. Nous avons hâte de réaliser des progrès tangibles sous la direction du Président de l'Assemblée générale.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du Groupe L.69, et par le Représentant permanent du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes (voir A/68/PV.46). Je me joins aux autres délégations pour remercier le représentant de la Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2).

La réforme du Conseil de sécurité, l'un des organes les plus puissants de l'Organisation des Nations Unies, est une question qui a longtemps été à l'ordre du jour de cette institution. Du fait de la responsabilité principale du Conseil de sécurité – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – il a fallu veiller à ce qu'il soit plus accessible, plus inclusif, plus transparent, plus responsable et plus efficace dans l'optique d'une amélioration de sa prestation générale.

Depuis que la Jamaïque est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, le 18 Septembre 1962, nous avons assisté à une croissance régulière du nombre de membres de l'Organisation après l'indépendance de beaucoup d'anciennes colonies. L'afflux rapide de nouveaux membres s'est accompagné en 1963 de réclamations en faveur d'un réarrangement de la composition du Conseil de sécurité. La Jamaïque a été à l'avant-garde de cette initiative, qui a été à l'origine de l'augmentation du nombre de sièges non permanents de 6 à 10. Depuis lors, nous avons eu le privilège de servir deux fois au Conseil de sécurité, ce qui nous a permis de faire l'expérience directe de la complexité du Conseil et de ses rouages internes, ainsi que de la nécessité de le restructurer en vue de sauvegarder sa légitimité et de renforcer sa crédibilité.

Par conséquent, la Jamaïque réaffirme son appui à la poursuite des négociations sur la réforme du Conseil de sécurité et souligne l'urgente nécessité de faire avancer le processus de négociations intergouvernementales. De même, nous nous réjouissons de la tenue de ce débat et félicitons le Président de l'Assemblée générale d'avoir reconduit l'Ambassadeur Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, au poste de Président du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la création du groupe consultatif pour faciliter la poursuite du processus de négociations et notons qu'il comprend des États Membres représentant tout un éventail de positions. Ces faits nouveaux nous ont donné une nouvelle occasion de faire avancer le processus sur la base de négociations fondées sur des textes.

Nous réaffirmons donc notre appui continu à un élargissement de la composition des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Nous croyons que les nouveaux membres permanents devraient inclure des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et que les nouveaux membres non permanents devraient provenir de l'Asie, de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Afrique et ce, afin d'assurer la représentation des pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement dont la participation devrait reposer sur la notion de sièges pourvus par roulement.

En ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir une amélioration dans les méthodes et dans les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La Jamaïque estime que des mesures appropriées doivent être prises pour permettre à l'Assemblée générale de fonctionner efficacement en tant que principal organe délibérant, d'élaboration des politiques et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Pour finir, la Jamaïque demeure convaincue que la réforme du Conseil de sécurité est un élément essentiel pour garantir l'efficacité de la gouvernance mondiale. L'ONU doit non seulement être une instance où l'on débat des questions internationales, mais également faire preuve de leadership et en montrer l'exemple. L'incapacité à produire des résultats concrets sur une question aussi pressante est synonyme d'échec – l'échec à bâtir et préserver un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

La séance est levée à 13 heures.